



Groupe de Travail des Organisations de la Société Civile sur le Suivi des ODD



Rapport Alternatif de la Société Civile pour le Suivi de la mise en œuvre des ODD Revue Nationale Volontaire 2026

Juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations	1
I. INTRODUCTION	2 - 4
II. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD	4 - 8
2.1. Situation socio-démographique	4
2.2. Situation économique	5
2.3. Situation environnementale	5 - 7
2.4. Situation des ressources en eau	7 - 8

III. METHODOLOGIE ET PREPARATION DU RAPPORT ALTERNATIF	8
---	---

IV. ANALYSE DES CINQ ODD DE L'ÉDITION 2026	9 - 22
---	--------

4.1. Analyse de l'ODD6	9
Progrès, acquis enregistrés :	10
Bonnes pratiques :	10
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	11
Propositions de solutions ou recommandations :	12
4.2. Analyse de l'ODD7	14
Progrès enregistrés :	14
Bonnes pratiques :	14
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	15
Propositions de solutions ou recommandations :	15
4.3. Analyse de l'ODD9	16
Progrès enregistrés :	16
Bonnes pratiques :	16
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	17
Propositions de solutions ou recommandations :	17
4.4. ODD 11	18
Progrès enregistrés :	18
Bonnes pratiques :	19
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	19
Propositions de solutions ou recommandations :	20
4.1.3. ODD 17	21
Progrès enregistrés :	21
Bonnes pratiques :	21
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	21
Propositions de solutions ou recommandations :	22

V. L'ANALYSE CRITIQUE DE QUELQUES AUTRES ODD A CINQ ANS DU TERME DE LA PERIODE	23
---	----

5.1. Analyse de l'ODD1 :	23
Progrès enregistrés :	23
Bonnes pratiques :	23
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	23
Propositions de solutions ou recommandation	23 - 24
5.2. Analyse de l'ODD2	24
5.3. Analyse de l'ODD 3	25
5.4. Analyse de l'ODD 4	26
Progrès enregistrés :	26
Bonnes pratiques :	27
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	27
Propositions de solutions ou recommandations :	28

VI. ANALYSE CRITIQUE DES ELEMENTS ESSENTIELS POUR REUSSIR LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES ODD

	30 - 58
6.1. Analyse de la gouvernance des ODD	30
Progrès enregistrés :	30
Bonnes pratiques :	31
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	31
Propositions de solutions ou recommandations :	31
6.2. Analyse de la socialisation des ODD	32
Progrès enregistrés :	32
Bonnes pratiques :	32
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	32
Propositions de solutions ou recommandations :	32
6.3. Analyse de la territorialisation des ODD	33-34
6.4. Analyse du suivi des cibles, des indicateurs des ODD à travers la génération de données inclusives	35
Progrès enregistrés	35
Bonnes pratiques	35
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	36
Propositions de solutions ou recommandations	36
6.5. Analyse du bien être des équidés	36
Progrès enregistrés :	37
6.6. Analyse de l'équité sociale	38
Progrès enregistrés :	39
Bonnes pratiques :	39
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	39 - 40
Propositions de solutions ou recommandations :	40
6.7. Analyse de l'équité territoriale	40
6.8. Analyse de la protection des enfants	42

6.9. Analyse de la prise en charge des femmes	44
Progrès enregistrés :	44
Bonnes pratiques :	45
Propositions de solutions ou recommandations :	45
6.10. Analyse de la prise en charge des personnes handicapées	45
Progrès enregistrés :	45 - 46
Bonnes pratiques :	46
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	46
Propositions de solutions ou recommandations :	46 - 47
6.11. Analyse de la prise en charge des aînés	47
6.12. Analyse de la prise en charge d'autres groupes vulnérables	49
6.13. Analyse de l'emploi et de l'employabilité	50
Progrès enregistrés :	50
Bonnes pratiques :	51
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	51
Propositions de solutions ou recommandations :	51
6.14. Analyse de la bonne gouvernance des ressources naturelles	52
Progrès enregistrés :	52
Bonnes pratiques :	53
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	53
Propositions de solutions ou recommandations :	53
6.15. Analyse de la gouvernance foncière	54
Progrès enregistrés :	54
Bonnes pratiques :	54
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	54
Propositions de solutions ou recommandations :	54 - 55
6.16. Analyse du financement du développement durable	55
Progrès enregistrés	55
Bonnes pratiques	56
Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :	56
Propositions de solutions ou recommandations	56
6.17. Analyse du syndicalisme national et des revendications syndicales par les autorités publiques et le patronat	57

VII. ANALYSE DU THEME CENTRAL ET MESSAGES FORMULES PAR LA SOCIETE CIVILE

7.1. Analyse du thème central	58
7.2. Messages formulés par la société civile	58 - 60

VIII. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET DECLARATIONS

60

Sigles et abréviations

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi
CASE	Cadre Harmonisé de Suivi Evaluation
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CMU	Couverture Maladie Universelle
CONGAD	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'Investissements stratégiques
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Equité et de la Transparence
PDC	Plan de Développement Communal
PDD	Plan de Développement Départemental
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNBSF	Programme national de Bourse de Sécurité familiale
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes Frontaliers
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RNU	Registre National Unique
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale

I. INTRODUCTION

Le Sénégal, à l'instar de ses pairs du monde entier, a soutenu en septembre 2015 l'adoption par les Nations Unies, de « l'Agenda 2030 du développement durable », qui fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète.

Les ODD, bien qu'ils ne soient pas contraignants, permettent de tenir les gouvernements nationaux, les acteurs de la société civile et territoriaux redevables de l'atteinte des objectifs sur lesquels ils se sont engagés. Dès lors, la réussite du programme 2030 repose sur l'engagement de tous les Etats à mettre en place un cadre de suivi et d'examen régulier et volontaire de l'état de mise en œuvre des ODD dans leurs pays respectifs à travers une dynamique participative et transparente.

C'est pourquoi, le Sénégal s'est porté volontaire pour une troisième fois après 2018 et 2022 à présenter un rapport national d'évaluation de la mise en œuvre des ODD à la session du Forum politique de haut niveau des Nations Unies (HLPF) sur le suivi de l'agenda 2030 prévu en juillet 2026 à New – York.

C'est dans ce contexte que Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, à l'occasion de l'édition 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable a déclaré « Avec un total de 177 pays ayant présenté au moins un examen national volontaire à ce jour, ces examens témoignent de l'engagement durable des gouvernements à mettre en œuvre le Programme

2030 et à atteindre nos objectifs mondiaux... Mais ils ne constituent pas un simple rapport ou une simple présentation auprès du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ils représentent un processus d'examen et de consultation approfondi au niveau national sur la mise en œuvre du Programme 2030... En définitive, les examens nationaux volontaires créent un espace permettant aux gouvernements et à leurs partenaires de déterminer les actions à mener pour tenir les promesses des objectifs de développement durable. »

L'examen national volontaire est un processus par lequel un pays évalue et présente les progrès réalisés au niveau national concernant la mise en œuvre du Programme 2030, l'atteinte de ses 17 objectifs de développement durable et la promesse de ne laisser personne de côté.

Il a pour but de présenter la situation actuelle du pays en ce qui concerne la mise en œuvre de ces objectifs en vue d'aider à accélérer les progrès accomplis grâce au partage d'expériences, à l'apprentissage entre pairs, à l'identification de lacunes et de bonnes pratiques, et à l'établissement de partenariats.

Les examens nationaux volontaires constituent un mécanisme souple de responsabilité et de suivi des progrès prévus par le Programme 2030. Etant donné l'ancrage de ce Programme dans les droits de l'homme, les progrès accomplis doivent être évalués sous l'angle d'un développement durable juste et transformateur qui ne laisse personne de côté.

Cela constitue une opportunité stratégique pour l'Etat et les autres parties prenantes au Sénégal pour promouvoir un processus d'examen inclusif et participatif permettant de mesurer de manière transparente l'état de mise en œuvre du Programme 2030, le niveau d'atteinte des ODD et la promesse de ne laisser personne de côté.

Dans ce cadre, la société civile a un rôle primordial à jouer en demandant des comptes aux décideurs publics et en identifiant les gaps et en formulant des pistes d'amélioration.

En effet, les organisations de la société civile constituent des acteurs importants dans le suivi de l'agenda 2030 à travers la participation à la prise de décision, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des ODD.

Pour la revue nationale volontaire (RNV) 2026, le thème retenu pour cette édition est : « Actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) pour un avenir durable pour tous ». Elle met l'accent sur les examens approfondis de l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), de l'ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), de l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures), de l'ODD 11 (Villes et communautés durables) ainsi que de l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), dans un contexte d'adoption en octobre 2024 de l'Agenda national de Transformation (ANT) « Sénégal 2050 », nouveau référentiel de la politique économique et sociale, aligné avec les ODD.

Cette vision s'inscrit dans un contexte marqué par des défis multiples, parmi lesquels la rareté des ressources financières, l'accroissement du poids de la dette, des disparités régionales en matière d'accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques, en particulier pour les groupes sociaux vulnérables, notamment les personnes handicapées, les enfants et les femmes.

La Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029, déclinaison quinquennale de cette vision, ambitionne de promouvoir un développement endogène et durable, porté par des ressources endogènes, des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, en jetant les bases de la souveraineté nationale dans bien des secteurs et domaines.

C'est une vision qui place l'engagement citoyen et la participation active des populations, de la société civile au cœur des réformes et des politiques publiques, visant à renforcer la démocratie et à favoriser une croissance inclusive et un développement durable.

Il est peut-être utile de rappeler que l'Agenda Nationale 2050 est articulé autour de quatre axes stratégiques : (i) Économie compétitive, (ii) Capital humain de qualité et équité sociale, (iii) Aménagement et développement durables et (iv) Bonne gouvernance et engagement africain.

A moins de cinq ans de l'échéance 2030, la RNV 2026 est une belle occasion pour la société civile de se prêter à cet exercice en rapport avec tous les acteurs pour produire un rapport alternatif qui sera utilement exploité par les autorités du

pays en direction du Forum Politique de Haut Niveau.

Le Groupe de Travail des OSC mis en place par le CONGAD a saisi l'occasion pour passer en revue les dix années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 à travers une évaluation exhaustive de l'ensemble des ODD.

Dans le cadre du processus national de concertation, d'échange et de consulta-

tion, une diversité d'acteurs a réussi à faire une analyse critique des ODD, des éléments essentiels et à formuler des propositions de solutions.

Le présent rapport alternatif est le fruit de ce travail qui donne aux décideurs la perception et la position de la société civile en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques alignées aux ODD et les résultats qui en résultent.

II. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

2.1. Situation socio-démographique

Le dernier recensement¹ réalisé au Sénégal en 2023 estime la population résidente à 18 millions d'habitants. C'est une population très jeune – un habitant sur deux a moins de 19 ans, en croissance rapide (+2,9 % par an entre 2013 et 2023) et de plus en plus urbaine – 55 % des habitants vivent désormais en milieu urbain.

La population est par ailleurs très inégalement répartie dans l'espace : si la densité moyenne est de 92 habitants/km², elle varie de 7 478 habitants/km² dans la région de Dakar à 15 habitants/km² dans la région de Kédougou. Les 05 régions situées à moins de 150 km de la capitale (Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack et Thiès) rassemblent à elles seules 60 % de la population sur seulement 12 % de la superficie du pays.

La population sénégalaise se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié de la population est âgée de moins de 19 ans (18 ans chez les hommes contre 20 ans chez les femmes) et les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 39,2% de la population globale. Cette catégorie est plus im-

portante chez les garçons (40,6%) que chez les filles (37,6%). En outre, 3,8% de la population est âgée de 65 ans et plus.

En considérant les grands groupes d'âges, on observe un avantage numérique des hommes sur les femmes aux âges jeunes, moins de 15 ans avec 110,8 garçons pour 100 filles. Pour les tranches d'âges 15-34 ans et 60 ans ou plus, la tendance s'inverse en faveur des femmes avec respectivement 98,1 et 93,5 hommes pour 100 femmes.

Les résultats préliminaires du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) indiquent un rapport de masculinité global de 102,6 hommes pour 100 femmes, ce qui signifie qu'il y a plus d'hommes.

Au Sénégal, les ménages dénombrés en 2023 sont au nombre de 1 991 012 ordinaires et 14 408 ménages collectifs. Dakar et Diourbel regroupent l'essentiel des ménages collectifs avec respectivement 2 443 et 2 349. Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La taille moyenne des ménages est esti-

mée à 9 individus par ménage en 2023. Elle est moins importante à Dakar avec 6 personnes. Par contre, dans les régions de Tambacounda, Sédhiou, Matam, Kaolack et Kaffrine, on trouve des tailles moyennes de 12 individus par ménage. Du reste, à Kolda, Kaolack, Diourbel elle est de 11 individus, tandis qu'à Fatick, elle est de 10 personnes par ménage.

2.2. Situation économique

Malgré les performances économiques enregistrées ces dernières années (taux de croissance de l'ordre de 6%, augmentation des productions agricoles...), le Sénégal fait partie des Pays à revenus intermédiaires de niveau inférieur et à indice du Développement Humain faible.

L'économie est dominée par le secteur informel et le niveau d'analphabétisme reste élevé.

La performance des services sociaux reste en deçà des efforts consentis. De plus, l'insuffisance d'infrastructures de qualité de tous ordres, notamment dans le domaine de l'énergie, des transports et d'assainissement, explique la faible compétitivité.

Ainsi, les pouvoirs publics se sont-ils mobilisés pour combler les déficits structurels dans tous les secteurs et les inégalités en termes d'accès aux services par une territorialisation des politiques publiques (eau, santé, éducation, agriculture, pistes, électricité...).

Ils ont conçu également des programmes spécifiques pour corriger les distorsions nées des résultats peu satisfaisants dans certaines zones du pays et de correction des disparités régionales (réalisation de

routes, électrification, construction et équipements d'infrastructures de santé, d'éducation, de formation professionnelle...).

Les initiatives ont été sous-tendues par tout un processus de modification profonde de l'approche du développement et, singulièrement, celle de la question de la pauvreté et de la sécurité alimentaire au Sénégal.

En 2023, 908 628 ménages ont été dénombrés possédant une activité agricole, soit 45,6% des ménages du Sénégal.

2.3. Situation environnementale

Au Sénégal, le phénomène du changement climatique dû à l'augmentation des gaz à effet de serre, constitue un frein au développement socioéconomique. Ces perturbations posent un défi majeur aux pays sahéliens comme le Sénégal, qui sont très sensibles aux perturbations du climat, du fait des conséquences qu'elles ont sur l'environnement, l'agriculture et d'autres secteurs-clés de développement socio-économique.

Les impacts du changement climatique vont se traduire par une certaine fragilité, voire une vulnérabilité des différents secteurs socio-économiques. Cette vulnérabilité affecte déjà tous les secteurs d'activités, fragilisant du coup le tissu économique et induisant des coûts supplémentaires.

Plusieurs menaces pèsent sur les principaux types d'écosystèmes (terrestres, fluviaux et lacustres, marins et côtiers et les écosystèmes dits particuliers).

Certains d'entre eux sont particulièrement vulnérables au changement climatique : il s'agit notamment des forêts de mangroves, de la zone des Niayes, des zones humides côtières, etc.

En ce qui concerne ces dernières, les menaces liées au changement climatique peuvent conduire à des dégradations irréversibles pouvant aller jusqu'à la disparition de la zone considérée.

Au travers de sa Stratégie Nationale de Développement (SND 2025-2029) et sa Vision Sénégal 2050, le gouvernement du Sénégal a décidé d'élaborer une nouvelle Contribution Déterminée au niveau national (CDN) pour la période 2026-2035.

Les formations forestières abritent des milliers d'espèces végétales et animales, dont les populations ont appris à tirer profit en matière d'habitation, d'énergie, d'alimentation et de soins sanitaires.

La transition écologique intéresse tous les secteurs, mais au Sénégal, les actions prioritaires ont concerné : (i) la transition et l'efficacité énergétiques ; (ii) l'agriculture écologique ; (iii) l'industrie verte, (iv) l'économie circulaire, (v) l'éco transport et (vi) l'éco construction.

En ce qui concerne la transition énergétique, le Sénégal s'est engagé dans une approche visant à atteindre une production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables à hauteur de 30% d'ici 2025 et à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national à 60%, d'ici 2030.

La contribution du MEDDTE à ces objectifs s'est traduite par une installation de

près de 30 000 Kwc de champs solaires dans les éco villages centre, la mise à disposition d'environ 10 000 foyers améliorés, de 20 000 foyers en banco et de 214 bio digesteurs.

Toutes ces actions ont permis d'éviter un prélèvement excessif en bois. Ceci correspond à une superficie déboisée évitée de 3 092 ha /an et à une capacité annuelle de séquestration de carbone estimée à 6 184 teqCO₂/an, soit 7% du total des émissions dans les éco villages. Par ailleurs, l'installation des champs solaires a permis d'éviter près de 3 765 teqCO₂/an.

L'agriculture écologique qui, pour notre pays, est un levier de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural, a fait l'objet d'une attention particulière afin de réduire la pression et la dégradation des ressources naturelles.

La transition vers l'industrialisation verte est encadrée par différentes stratégies et un dispositif juridique qui s'appuie au niveau international, sur les conventions et accords auxquels le Sénégal a adhéré et au niveau national, sur le code de l'environnement et les autres codes sectoriels.

L'objectif visé est de produire mieux et autrement, en privilégiant des procédés industriels moins consommateurs de matières premières non renouvelables et qui protègent l'environnement avec moins de rejets possibles de déchets, de fumées, de poussières, d'effluents, etc.

Dans le domaine de l'économie circulaire, le Sénégal travaille dans l'optique d'asseoir des modes de consommation

durables, des initiatives visant à rompre l'économie linéaire pour passer à l'économie circulaire à travers les principes du 4R (recycler, réutiliser, réduire, refuser), ont été prises. Concrètement, il s'agit de faire progresser les pratiques de compostage à travers le tri des ordures dans les éco villages centres (mise à disposition de près de 5 000 poubelles et de 10 charrettes pour la collecte), et les industries de recyclage.

En matière de promotion de transport durable (éco transport), un cadre politique adéquat est mis en place avec la Contribution Déterminée Nationale (CDN) et le MEDDTE a surtout assuré l'accompagnement dans l'obtention de financements innovants.

Dans le domaine de la préservation des biens immobiliers des populations en milieu rural et particulièrement dans la réduction de la forte utilisation énergétique dans les bâtiments (éco construction), des actions visant à promouvoir des matériaux thermorégulateurs et des constructions écologiques, sont initiées.

A ce titre, un projet a été mis en œuvre pour une recherche sur la fabrication des briques en typha et sur la construction de maisons en voûte nubienne. Des résultats probants sont d'ailleurs enregistrés mais leur mise à l'échelle reste à réaliser.

2.4. Situation des ressources en eau

Le Sénégal dispose de plusieurs bassins hydrographiques alimentés par des cours d'eau aux régimes tropicaux qui sont fortement dépendants de la saison pluvieuse.

Le potentiel en eau de surface exploitable est estimé à 30 milliards de m³ par an.

En matière d'eau souterraine, le pays possède quatre systèmes aquifères principaux que sont le système aquifère superficiel, le système aquifère semi-profond, le système aquifère profond du Maastrichtien et le système aquifère du socle.

Le volume d'eau souterraine est estimé à 140-700 milliards de m³ mobilisables. Les ressources en eau renouvelables intérieures par habitant et par an sont passées de 5 800 m³ en 1970 à 1 500 m³ en 2012.

Le Sénégal est donc déjà en dessous du seuil de pénurie (1 700 m³/habitant.an) et passera inéluctablement en dessous du seuil de rareté (1 000 m³/habitant.an) dans les années à venir.

Cette situation est avant tout la conséquence d'une croissance rapide de la population, couplée à une augmentation très significative des prélèvements d'eau (notamment pour l'agriculture) qui vont continuer à augmenter de 30 % à 60 % d'ici 2035. Ces ressources vont par ailleurs être influencées négativement par le changement climatique et les risques naturels.

Les impacts éventuels sont :

- ◆ une baisse des écoulements de surface de l'ordre de 9 % à l'horizon 2035 qui va s'accroître à l'horizon 2050 (baisse de 14 % par rapport à 2017) ;

- ◆ une augmentation de la salinité² sous l'effet combiné de l'évaporation (plus 1,4

°C), du déficit d'écoulement ainsi que la remontée marine (50 cm/an), de l'expansion du fleuve Saloum et de l'augmentation des surfaces salées à l'horizon 2050 ;

- ◆ une baisse des réserves renouvelables de l'ordre de 136 milliards de m³/an à l'horizon 2035, qui va s'accroître à l'horizon 2050 (baisse de 156 à 179 milliards de m³/an selon le scénario climatique envisagé) ;

- ◆ une augmentation de la demande en eau de plus de 15 milliards m³/an à l'horizon 2035 (tous secteurs confon-

us) qui va passer à plus de 40 milliards de m³/an à l'horizon 2050 par rapport à 2017.

Le changement climatique a dès à présent un fort impact sur l'économie du pays. On estime que les événements extrêmes liés à l'eau (notamment les inondations) ainsi qu'à sa pollution coûtent déjà au Sénégal plus de 10 % de son PIB chaque année¹ Source : Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPPE). 2 Source : Aquastat (FAO)

III. MÉTHODOLOGIE ET PRÉPARATION DU RAPPORT ALTERNATIF

Les principales étapes de conduite de la mission sont ainsi déclinées :

- ➡ **Etape 1** : Transmission de l'offre technique et financière élaborée sur la base des termes de référence reçus

- ➡ **Etape 2** : Revue documentaire

Les comptes rendus des réunions du Groupe de travail et les rapports des activités déjà réalisées sont exploités. Il en est de même de toute la documentation constituée sur la base de rencontres du comité national ad hoc et des mécanismes sectoriels mis en œuvre (stratégie nationale ne laisser personne en rade, plan d'action national sur les données inclusives, livre bleu...)

Les documents essentiels accessibles des partenaires de la société civile travaillant sur des questions ou thématiques spécifiques (Plan international, Sightsavers, Brooke...) sont également exploités.

- ➡ **Etape 3** : Proposition d'une note de cadrage incluant la structure du rapport alternatif

- ➡ **Etape 4** : Participation à une réunion d'échange et validation sur la note de cadrage

- ➡ **Etape 5** : Finalisation de la note de cadrage

- ➡ **Etape 6** : Appui et accompagnement des ateliers inter-régionaux décentralisés

Il a été élaboré les termes de référence des ateliers et les termes de références de travaux de groupe pour une bonne orientation des travaux en plénière et dans les groupes de travail pour tous les ateliers en perspective.

Le consultant a assuré l'animation des quatre (04) ateliers prévus (présentation des TDR, présentation des participations, introduction des communications prévues, facilitation des échanges, synthèse...) et la production du rapport pour chaque atelier inter-régional décentralisé avec en annexes les listes de présence et les communications de partenaires.

- ➡ **Etape 7** : Elaboration du rapport alternatif version 0

- ➡ **Etape 8** : Animation de l'atelier de partage et de validation du rapport alternatif

- ➡ **Etape 9** : Finalisation du rapport alternatif et transmission

IV. ANALYSE DES CINQ ODD DE L'ÉDITION 2026

*L'analyse des ODD de l'édition 2026 est faite en s'appuyant sur l'ensemble des données et informées disponibles qui ont été exploitées par les acteurs des OSC. Pour chaque ODD, l'analyse aura permis de mettre en exergue **les progrès, acquis, les limites, contraintes, faiblesses, défis persistants et de proposer des solutions.***

4.1. Analyse de l'ODD6

Le droit international oblige les Etats à œuvrer en faveur de l'accès universel et sécurisé à l'eau et à l'assainissement pour tous, sans aucune discrimination, tout en accordant la priorité aux personnes vulnérables.

Dans le domaine de l'eau potable, le Sénégal a fait beaucoup d'efforts qui ont permis de faire passer le taux d'accès amélioré à plus de 91 % au niveau national en 2024 selon le JMP.

D'après les chiffres du JMP de 2024, 5,5 % de la population (11,3 % en milieu rural) n'a pas de toilettes et a donc recours à la défécation à l'air libre. Ce chiffre est très loin de l'objectif.

Des disparités fortes subsistent néanmoins entre le milieu urbain et le milieu rural qui accuse un retard de plus de 10 points. Le principal défi de l'hydraulique reste l'accès sécurisé (le niveau de service qui correspond à l'ODD6 à atteindre en 2030) qui demeure trop faible malgré les efforts récents et les financements importants mobilisés, en particulier en milieu urbain.

En effet, l'accès à un point d'eau amélioré situé à domicile, disponible de manière continue dans le temps et exempt de matières fécales et de contamination chimique est de seulement 29 % en 2024 au niveau national selon le JMP. Ce chiffre très faible montre que des efforts doivent être faits pour améliorer la situation. Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement a un impact direct sur les ODD 1, 2, 3 et 11.

La prolifération de mini-forages sans traitement de l'eau, le manque de maîtrise de la gestion de l'eau par les pouvoirs publics sont des problèmes sérieux à résoudre durablement.

Le besoin d'entretien des ouvrages et de renouvellement des équipements sont à prendre en compte pour une gestion plus satisfaisante des forages ruraux.

Les services d'eau souvent peu appréciés par les consommateurs et le coût élevé de l'eau sont également des défis persistants à relever en milieu rural comme urbain.

Progrès acquis enregistrés :

- ◆ Révision du code de l'assainissement (en cours)
- ◆ Le projet de Grand Transfert d'Eau (GTE) du Lac de Guiers vers Dakar, Mbour, Thiès et Touba a été officiellement lancé en octobre 2024
- ◆ Projets d'infrastructures (PEAMUR dans plusieurs départements, Programme des 10 villes, PAEP rural, construction de latrines scolaires, communautaires)
- ◆ Implication associative (POSCEAS) et actions de sensibilisation à l'hygiène (Plan International, autres ONG)
- ◆ Réforme de la loi d'orientation agro-sylvo- pastorale et halieutique
- ◆ Le code pastoral
- ◆ Loi n° 8113 du 04 mars 1981 portant code de l'eau (en révision) ;
- ◆ Projet d'accès sécurisé à l'eau et à l'assainissement pour une résilience durable (PASSAT RD)
- ◆ Projet Eau et Assainissement pour le Sénégal (PEAS) : construction de 85 châteaux d'eau et autres infrastructures dans 13 des 14 régions, en coopération avec la Chine
- ◆ La poursuite des réalisations du Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)
- ◆ Le projet en cours des autoroutes de l'eau : en phase de prospection
- ◆ Le Pré Ferlo : en perspective
- ◆ La construction de l'usine de dessalement à Dakar
- ◆ Programme KMS 1,2 et 3 de distribution et approvisionnement en eau (Keur Momar SARR)

Bonnes pratiques :

- ◆ Parution de la Deuxième édition du Livre bleu en 2025 (1ère édition en 2009 produit et diffusé par le CONGAD sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, une analyse critique de la société civile)
- ◆ Réalisations des ONG : les forages, les latrines, les édicules publics, les adductions d'eau, les bornes fontaines
- ◆ Les interpellations de la société civile en direction de l'Etat sur les problématiques liées à l'eau et à l'assainissement
- ◆ Instauration de cadres de concertation Eau et Assainissement par le MHA (Pen Eau) ;
- ◆ L'organisation avec succès du Forum de l'eau par le Sénégal en 2022

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Lenteurs administratives et d'exécution (dépassement des délais d'exécution des travaux du PEAMUR, retards du programme des 10 villes)
- ◆ Faible taux d'accès à l'assainissement (D'après les chiffres du JMP de 2024, 5,5 % de la population (11,3 % en milieu rural) n'a pas de toilettes et a donc recours à la défécation à l'air libre. Ce chiffre est très loin de l'objectif décliné dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement 2016 2025, qui visait à éliminer la défécation à l'air libre en 2025)
- ◆ Disparité dans la gouvernance de l'eau entre le milieu rurale et le milieu urbain
- ◆ Inadaptation de certaines latrines
- ◆ Menace des effets du changement climatique sur la ressource en eau
- ◆ Problématique de la qualité de l'eau surtout dans le bassin arachidier
- ◆ L'irrégularité des revues conjointes sur l'eau et l'assainissement (la dernière remonte à 2023)
- ◆ Une faible prise en compte des animaux dans l'accès aux infrastructures hydrauliques ;
- ◆ La vétusté des réseaux d'eau et d'assainissement en milieu urbain
- ◆ Accès encore inégal à l'eau potable, surtout en milieu rural et dans les zones enclavées
- ◆ Insuffisance des infrastructures d'assainissement, notamment dans les zones rurales et périurbaines
- ◆ Problèmes récurrents de maintenance et de durabilité des ouvrages (forages, latrines)
- ◆ Capacités limitées des collectivités territoriales pour assurer la gestion et le suivi des services d'eau
- ◆ Les coûts élevés de l'eau en milieu rural.

Propositions de solutions ou recommandations

- ◆ Elaborer des politiques, projets et programmes durables prenant en compte les animaux (les interventions réussies comprennent des points d'eau partagés, des pompes solaires avec abreuvoirs pour le bétail et un accès géré par la communauté)
- ◆ Instaurer des mécanismes de contrôle stricts et des sanctions financières pour les prestataires défaillants dans les projets d'infrastructures (comme le PEAMUR)
- ◆ Promouvoir des technologies d'assainissement abordables et adaptées aux réalités locales intégrant obligatoirement le recyclage et la réutilisation sans danger des eaux usées (Cible 6.3)
- ◆ Renforcer la participation des communautés dans la gouvernance locale de l'eau
- ◆ Gérer de manière efficiente les financements
- ◆ Réaliser des projets selon le système du bottom up
- ◆ Rendre publics les résultats des analyses de la qualité de l'eau
- ◆ Développer des politiques d'allègement des branchements sociaux
- ◆ Renforcer le suivi et l'entretien des installations hydrauliques
- ◆ Elargir les zones de couverture
- ◆ Renforcer les investissements en infrastructures hydrauliques et d'assainissement ; notamment dans les zones rurales et enclavées
- ◆ Mettre en place des mécanismes durables de maintenance et de gestion des ouvrages (forages, latrines)
- ◆ Renforcer les capacités des collectivités territoriales en planification, gestion et suivi des services d'eau et d'assainissement
- ◆ Promouvoir des solutions d'assainissement adaptées et accessibles (latrines améliorées, systèmes écologiques)
- ◆ Réduire les inégalités d'accès à travers des politiques ciblant les zones vulnérables et les ménages pauvres
- ◆ Gérer mieux et avec plus de responsabilité les DSP (délégation des services publics pour la gestion de l'eau), c'est des opérateurs en milieu rural et urbain (SDE, SEN Eau)
- ◆ Accorder plus d'intérêt aux revendications des Fédération des acteurs des régions qui s'opposent à la privatisation (SDR) de la gestion des forages dans certaines zones (Saint-Louis, Matam, Diourbel...)

Conclusion partielle

Si l'on se réfère à la définition de l'ODD6, l'accès universel s'applique à tous les contextes, y compris le domicile, les établissements scolaires, les structures de santé, les lieux de travail et les espaces publics. Cet accès universel exige aussi que les ouvrages soient adaptés à l'utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes en situation de handicap.

Cette définition met en exergue un défi majeur vu que, au-delà de la disparité rural/urbain, beaucoup de lieux recevant du public n'ont pas de toilettes adaptées.

Outre l'accès universel, l'accès sécurisé, c'est-à-dire l'utilisation d'installations sanitaires améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et où les excréments sont traités et gérés sur site ou traités hors site – constitue l'autre grand défi.

En effet, même si l'accès amélioré est satisfaisant, l'accès sécurisé demeure faible, autour de 30 % en 2024 au niveau national selon le JMP.

Il semble alors urgent de relever ce défi majeur qui permettra d'optimiser l'impact de l'assainissement sur la santé des populations et la qualité de l'environnement.

Pour maintenir un niveau de priorité élevé pour le secteur de l'eau et maintenir la dynamique encourageante pour atteindre les ODD en 2030, l'État sénégalais devra continuer à augmenter la part du budget national consacré à l'eau au sens large. Actuellement, le secteur dépend à plus de 50 % de financements extérieurs, en lien avec l'aide publique au développement qui a connu une baisse très significative en 2024-2025.

Par ailleurs, les financements du secteur ne permettent pas de couvrir les besoins immenses en vue d'atteindre l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030. Pour ce faire, le secteur a besoin, outre de l'augmentation des financements publics, de s'orienter vers des mécanismes de financement innovants, impliquant les usagers et le secteur privé domestique, dans le but de garantir la pérennité des investissements et la continuité du service à long terme.

4.2. Analyse de l'ODD7

L'énergie est essentielle pour l'éclairage public, base de la sécurité et pour soutenir les activités économiques dans le secteur primaire, secondaire, tertiaire. La souveraineté énergétique est à assurer au regard des ressources en pétrole et en gaz qui sont en train d'être exploités, du soleil, du vent et

des eaux de surface dont nous disposons. Même si le Sénégal est dans une bonne dynamique de réalisation de la souveraineté énergétique, celle-ci est lente et des efforts soutenus sont encore à faire. L'infrastructure énergétique (Cible 7.b) ne doit pas être réalisée au détriment de l'agriculture (ODD 2).

Progrès enregistrés :

- ◆ Existence d'agences dédiées (ASER, ANER)
- ◆ Programmes concrets (Programme d'Electrification Rurale, Programme National Biogaz, centrales solaires à Kaolack et dans d'autres zones)
- ◆ La Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Secteur de l'Energie et des Mines (LPDSEM) 2025-2029
- ◆ Le Programme Energies Durables (PED) et le Programme d'Accès aux Energies Renouvelables (PAER)
- ◆ Le Programme d'accès universel à l'électricité (2021/2023)
- ◆ La baisse des coûts de l'électricité
- ◆ Les extensions de la SENELEC, le programme Woyofal, l'utilisation de l'énergie solaire
- ◆ Développement solaire, électrification rurale ;
- ◆ Politique de solarisation progressive des grands aménagements de la vallée du fleuve Sénégal
- ◆ Déploiement de projets d'électrification rurale pour améliorer l'accès à l'énergie dans les zones enclavées
- ◆ Programme mixte Energie (Bokhol, Baralé/Sakhal)
- ◆ Installation des lampadaires solaires (dans les régions) ;
- ◆ Programme national de biodigesteurs
- ◆ Installation de centrales solaires et éoliennes (énergie solaire en forte expansion) à Thiès

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG installent des périmètres maraichers et fermes communautaires avec un système solaire qui fait fonctionner les forages
- ◆ Des ONG installent le système solaire dans des villages et quartiers pour soutenir l'éducation, l'approvisionnement en eau, l'éclairage des lieux publics, des maisons, la transformation des produits agricoles, forestiers et halieutiques
- ◆ Des ONG ont développé beaucoup de stratégies pour améliorer l'accès à l'énergie par la promotion de foyers améliorés, de biogaz, de la biomasse (transformation du typha en charbon) et de saliculture solaire.

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Conflits fonciers : les centrales solaires empiètent sur les terres agricoles (Kaffrine) ;
- ◆ Manque de financements et de mécanismes de suivi citoyen.
- ◆ La dépendance à des financements extérieurs
- ◆ Forte dépendance aux compagnies étrangères
- ◆ L'insuffisance de la couverture du réseau d'électricité surtout pour le monde rural
- ◆ La cherté des factures d'électricité
- ◆ Les coupures intempestives de courant
- ◆ Les coûts d'acquisition élevés des équipements d'énergie solaire
- ◆ Accès encore inégal à l'électricité, surtout en milieu rural et dans les zones enclavées
- ◆ Le coût élevé de l'électricité pour les ménages et certaines petites entreprises
- ◆ Les contraintes liées au financement des infrastructures énergétiques

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Soumettre l'installation des centrales solaires à des évaluations environnementales et à l'exécution de Plans d'Action et de Réinstallation Sociale (PARS)
- ◆ Assurer le suivi du plan de gestion environnementale et sociale
- ◆ Diversifier les mécanismes de financement pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et à un coût abordable (Cible 7.1), notamment en milieu rural
- ◆ Créer des comités locaux de suivi citoyens inclusifs pour vérifier le respect des cahiers de charges environnementaux et sociaux par les opérateurs énergétiques
- ◆ Vulgariser les projets, programmes et politiques nationaux
- ◆ Développer les systèmes de financements endogènes
- ◆ Développer des compagnies nationales

- ◆ Promouvoir l'accès à une énergie propre et renouvelable des populations
- ◆ Introduire dans les curricula l'éducation des programmes d'enseignements énergétiques.
- ◆ Intensifier les investissements dans les énergies renouvelables (solaire, éolien), en particulier dans les zones rurales et enclavées
- ◆ Accélérer l'électrification rurale en développant des solutions adaptées (mini-réseaux, kits solaires domestiques)
- ◆ Mettre en place des mécanismes de réduction des coûts de l'électricité pour les ménages vulnérables et les petites entreprises
- ◆ Renforcer le réseau électrique national pour améliorer la qualité et la continuité du service
- ◆ Regrouper les programmes mixte énergie dans une seule entité

Conclusion partielle

Des efforts sont faits pour le mix énergétique, la transition énergétique. Même si le coût de l'électricité est encore cher pour la majorité des Sénégalais et de certaines entreprises, le gaz et le pétrole dont l'exploitation a démarré peuvent nous conduire vers la souveraineté énergétique si la volonté politique est affirmée et l'intérêt national mis en avant.

4.3. Analyse de l'ODD9

Le développement du pays ne pourra pas se réaliser sans industrialisation du tissu économique. L'industrialisation de la transformation des produits agricoles et miniers apporte une valeur ajoutée réelle et permet de créer de la richesse et des emplois. Notre pays doit

se départir de cette forte dépendance aux importations de produits industriels qui pèsent lourd sur la balance commerciale.

La modernisation technologique est indispensable, mais elle doit impérativement devenir "durable" pour être validée.

Progrès enregistrés :

- ◆ Formalisation des entreprises (APIX, chambres consulaires) ;
- ◆ Digitalisation (GIZ, Sénégal Services)
- ◆ Appui à l'accès aux financements
- ◆ Programme PAIJEF (identification des entreprises au niveau local et accompagnement des jeunes en recherche d'emploi y compris les personnes handicapées)
- ◆ Projet d'Appui à la territorialisation des Politiques d'Insertion Professionnelles des Jeunes et des Femmes
- ◆ Le New Deal Technologique (lancé en février 2025)
- ◆ Le Plan Stratégique National de la Recherche et de l'Innovation 2023-2032
- ◆ La création d'unités de transformations par l'Etat pour lutter contre l'émigration ou l'exode rural
- ◆ L'accompagnement de l'Etat pour l'employabilité des jeunes à travers notamment les coopératives
- ◆ L'implantation des pôles emplois pour l'orientation et l'accompagnement des jeunes
- ◆ Mise en place de programmes de soutien aux PME/PMI et à l'entrepreneuriat (DER/FJ, FONGIP, ADEPME)
- ◆ Vote de la loi du Fonds d'appui à l'insertion des personnes handicapées
- ◆ Promotion de l'innovation et des startups à travers des incubateurs, hubs technologiques et programmes d'accompagnement ;
- ◆ Amélioration progressive des infrastructures numériques (internet, téléphonie mobile, digitalisation des services publics)
- ◆ PASBED insertion de stagiaires dans les PME
- ◆ Développement de programmes de formation professionnelle et technique pour renforcer les compétences locales (3FPT)

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG mettent en place des unités, plateformes locales de transformation des produits locaux dans toutes les régions du pays
- ◆ Des ONG ont propulsé le développement d'entreprises apicoles dans les régions Sud et Est du pays :

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Certaines entreprises sont en règle administrativement mais négligent les normes environnementales
- ◆ Difficultés d'écoulement des produits
- ◆ Insuffisance de la communication sur les mécanismes de financement
- ◆ Insuffisance des matières premières (l'anacarde, lait.)
- ◆ Les charges de production élevées
- ◆ La non signature du décret d'application du fonds d'appui à l'insertion des personnes handicapées
- ◆ Accès limité des PME/PMI au financement pour se développer et innover
- ◆ Coût élevé des technologies et de l'accès à Internet pour certaines populations
- ◆ Manque de formation technique et professionnelle adaptée aux besoins du marché
- ◆ Difficultés d'accès aux marchés pour les petites entreprises
- ◆ Faible promotion et accompagnement des entreprises vertes et durables

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Assortir systématiquement l'accompagnement financier de l'Etat et la formalisation des entreprises à l'obligation stricte d'adopter des procédés industriels propres et respectueux de l'environnement
- ◆ Augmenter les chambres froides pour les fruits, légumes...
- ◆ Créer des guichets de financement innovants et à des conditions abordables pour faciliter l'intégration des petites entreprises industrielles dans les chaînes de valeurs
- ◆ Accélérer la réduction de la fracture numérique en améliorant la connectivité internet à un coût abordable dans les zones reculées
- ◆ Rendre plus accessible le prix à payer par les usagers
- ◆ Former d'avantage et accompagner le personnel
- ◆ Créer des unités de transformations, des infrastructures de conservation
- ◆ Financer les porteurs d'initiatives génératrices d'emplois
- ◆ Soutenir l'innovation et la transfor-

mation locale

- ◆ Renforcer les infrastructures (transport, numérique)
- ◆ Faciliter l'accès au financement des PME et PMT
- ◆ Améliorer l'accès aux technologies
- ◆ Promouvoir l'innovation et la formation technique
- ◆ Soutenir les entreprises durables et inclusives
- ◆ Prendre des mesures incitatives pour promouvoir la création d'entreprises par les personnes handicapées et leur recrutement dans les entreprises
- ◆ Soutenir la recherche et le développement des technologies d'assistance pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux infrastructures
- ◆ Adapter les postes de travail et équipements au sein des entreprises□ en tenant compte de la présence de personnes handicapées
- ◆ Renforcer les PME en les regroupant□ par cœur de métier
- ◆ Généraliser l'économie sociale et solidaire à tous les niveaux

Conclusion partielle

Les projets, programmes, initiatives de développement de l'entrepreneuriat ne manquent pas, mais les succès ne pointent pas au bout.

Il y a lieu de dépolitiser l'accès au financement, d'améliorer l'environnement des affaires, de diminuer le coût de la fiscalité, de promouvoir le transfert de technologies, de donner la priorité à l'industrialisation en valorisant nos matières premières, de mieux accompagner les entreprises nationales pour une pénétration des marchés africains.

Les personnes handicapées doivent pouvoir s'épanouir dans les entreprises si les postes de travail et les équipements sont adaptés à leurs conditions physiques.

4.4. ODD 11

Les villes au Sénégal doivent bénéficier d'aménagements durables et verts qui favorisent la mobilité des personnes, le plein épanouissement et le bien-être des populations.

La voirie, les espaces verts, les lieux de détente, les parcours sportifs et autres commodités doivent être réalisés de façon moderne et durable. La sécurité routière est un défi croisé majeur avec la santé publique (ODD 3), car dépendante entre autres de bonnes routes et de moyens de transport adaptés et qui sont aux normes techniques requises.

L'intégration de la dimension environnement dans la politique d'urbanisation et d'habitat est une nécessité. La pression sur les services urbains doit être réduite, voire éliminée.

L'urbanisation rapide augmente la demande pour les transports, la construction et les services de gestion des déchets, où le travail des ânes et des chevaux est déjà essentiel.

Progrès enregistrés :

- ◆ Application des lois (codes de l'urbanisme, environnement, transport)
- ◆ Infrastructures/Programmes (PROMOVILLE, PUDC)
- ◆ Soutien en rapport avec le cadastre (GIZ, PROCASSEF).
- ◆ Le programme des logements sociaux, des ZAC et des Pôles urbains
- ◆ La modernisation du secteur du transport BRT, TER, Autoroutes
- ◆ L'extension des moyens modernes et durables de transports
- ◆ Projets d'assainissement et de gestion des déchets dans certaines communes (SONAGED, FERA,
- ◆ Amélioration de l'accès au transport et autres initiatives

Bonnes pratiques :

- ◆ Actions de résilience urbaine face aux inondations et aux changements climatiques (interventions des ONG)
- ◆ Mise en place de programmes communautaires locaux pour améliorer le cadre de vie (interventions des ONG)
- ◆ Partenariats entre les collectivités territoriales, ONG et partenaires techniques pour promouvoir des villes durables

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Déficit d'aménagement urbain
- ◆ Faible prise en compte des effets des changements climatiques dans les politiques d'aménagement urbain
- ◆ Occupation anarchique des espaces et voiries publics
- ◆ Déficit en infrastructures et en équipements en matière d'assainissement
- ◆ Faibles capacités de recyclage des déchets (traitement et valorisation des déchets)
- ◆ Installation des populations dans des zones non aedificandi
- ◆ Faibles mesures de protection civile et de sécurité publique (déficit de caméras de surveillance, de para tonnerres)
- ◆ Manque d'infrastructures d'assainissement, du genre toilettes publiques, urinoirs publics
- ◆ Loi foncière difficilement applicable (non traduite en langues nationales, dépassée)
- ◆ Absence de suivi des règles de transport hippomobile en milieu urbain et maltraitance animale
- ◆ Transports inaccessibles aux personnes en fauteuils roulants
- ◆ Les lenteurs de l'Etat par rapport à l'aménagement des lieux d'habitat
- ◆ Urbanisation rapide mal maîtrisée
- ◆ Insuffisance de logements sociaux
- ◆ Accès limité aux services de base dans certaines zones
- ◆ Problèmes de gestion des déchets solides, liquides
- ◆ Inégalités urbain/périurbain
- ◆ Vulnérabilité aux risques climatiques (inondations)

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Coupler les travaux de modernisation des infrastructures à des programmes obligatoires de formation pour les conducteurs et au renouvellement du parc automobile, afin de garantir des transports sûrs
- ◆ Traduire massivement les textes de lois foncières dans les langues nationales codifiées et recruter des agents fonciers qualifiés dans toutes les collectivités territoriales
- ◆ Accélérer l'opérationnalisation du programme cadastre rural pour sécuriser les terres et favoriser des liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines et rurales
- ◆ Renforcer le recrutement et former les agents fonciers
- ◆ Respecter la réglementation (PNADT)
- ◆ Respecter le principe d'inclusion à toutes les étapes des projets, programmes et politiques
- ◆ Anticiper l'aménagement avant l'arrivée et l'installation des populations
- ◆ Aménager le cadre de vie en milieu urbain
- ◆ Faciliter l'accès aux logements sociaux (SN HLM, SICAP) : accroître les investissements en logements sociaux
- ◆ Promouvoir la planification urbaine inclusive : l'ODD 11 ne peut être atteint sans une planification urbaine inclusive qui tienne compte entre autres des travailleurs informels et des animaux dont ils dépendent
- ◆ Améliorer la gestion des déchets et de l'assainissement
- ◆ Développer des transports durables et accessibles
- ◆ Intégrer genre, handicap et inclusion sociale
- ◆ Promouvoir la résilience climatique

Conclusion partielle 4

Les villes au Sénégal sont plongées dans un état lamentable de dégradation mais également d'insécurité liée notamment au déficit d'éclairage public. Outre, les problèmes d'assainissement, l'aménagement urbain est mal réalisé, exposant les populations à bien des risques (marchés...).

Peu de villes ont encore des espaces verts, des édicules et urinoirs publics, des parkings, des parcs pour les animaux, des aires de détente, de jeu, de sport et la voirie est dans une situation de dégradation avancée favorisant les accidents et d'énormes dégâts sur les véhicules et les cyclomoteurs.

Le commerce, les services, l'habitat ne peuvent être valorisés dans de telles situations. Des programmes importants méritent d'être lancés, ce qui peut être source de création d'emplois et de distribution de revenus.

4.1.3. ODD 17

Le partenariat mondial ne peut fonctionner que s'il est couplé à des données locales fiables et à une forte implication citoyenne et s'il repose sur une bonne coordination.

Les engagements financiers pris doivent être respectés et exécutés conformément aux attentes de toutes les parties prenantes. C'est une question de justice, d'humanisme et de solidarités mondiale fondée sur les droits humains.

Progrès enregistrés :

- ◆ Présence des partenaires techniques et financiers (coopération bilatérale, multilatérale, ONG, Fondations...)
- ◆ La coopération décentralisée
- ◆ Alignement Stratégique et Institutionnel de la Vision Sénégal 2050 aux ODD
- ◆ Présence renforcée des entités accréditées pour l'Energie et le Climat
- ◆ Coopération Numérique Sud-Sud pour la promotion du droit à l'accès

au numérique

- ◆ Adoption de la charte des données inclusives
- ◆ Existence de l'acte 3 de la décentralisation pour le renforcement du partenariat local (public-privé, intercommunalité) pour corriger les disparités spatiales
- ◆ Développement de partenariats multi-acteurs (Etat, ONG, privé)
- ◆ Mobilisation de financements extérieurs, dont les fonds de la Diaspora

Bonnes pratiques :

- ◆ Le fait de mettre en place des mécanismes de financement ouverts à la société civile
- ◆ Les projets nés de partenariat entre ONG, collectivités territoriales, partenaires au développement, mis en œuvre dans les départements, les communes
- ◆ Expérimentation du budget participatif sensible (genre, handicap, changements climatique, nutrition, etc.).

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Barrière linguistique empêchant l'appropriation et la soumission aux appels à projets
- ◆ Lenteurs, manque de continuité des programmes
- ◆ Déficit de transparence et non-respect de certaines conventions
- ◆ Insuffisance des financements ciblés et dépendance aux financements extérieurs
- ◆ Faible représentation des PH dans les dispositifs de dialogue et de gouvernance
- ◆ Manque de données désagrégées (type de handicap, nombre de per-

sonnes handicapées...) pour des politiques publiques adéquates

- ◆ Synergie insuffisante entre les acteurs
- ◆ Contexte d'insécurité et crise géopolitique (terrorisme...)
- ◆ Faible mobilisation des ressources internes
- ◆ Capacités institutionnelles inégales (collectivités, ONG)
- ◆ Accès insuffisant à des données fiables et désagrégées
- ◆ Faible implication du secteur privé local
- ◆ Crise économique liée à la dette
- ◆ Fragilité des relations entre État et Société civile

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Renforcer et harmoniser les partenariats au niveau international, régional, national et local
- ◆ Améliorer la mobilisation des ressources nationales en augmentant significativement les budgets alloués aux secteurs sociaux pour garantir la continuité des programmes, indépendamment de l'aide extérieure
- ◆ Mettre en place un programme national de traduction, de vulgarisation et de formation aux ODD dans les langues locales pour lever les barrières à l'inclusion
- ◆ Encourager les partenariats multipartites (public-privé-société civile) tout en imposant des audits réguliers pour garantir la transparence et le strict respect des conventions signées
- ◆ Aligner la coopération internationale sur les droits humains et particulièrement ceux des personnes handicapées
- ◆ Privilégier le transfert de technologies et de connaissances dans le partenariat
- ◆ Rééquilibrer le dispositif partenarial
- ◆ Créer un cadre juridique et politique pour valoriser la RSE
- ◆ Renforcer la mobilisation fiscale (élargir l'assiette, digitalisation)
- ◆ Modéliser des mécanismes d'investissements diaspora (obligations diaspora)
- ◆ Développer des partenariats innovants (finance climat, mécanismes carbone)
- ◆ Améliorer les mécanismes de collecte des données nationales sur les ODD en incluant des données désagrégées
- ◆ Capitaliser les bonnes pratiques locales (Sud-Sud/ Nord -Sud)

Conclusion partielle

Le contexte géopolitique et sécuritaire tendu au niveau mondial impacte négativement la circulation des capitaux sous forme de dettes, de dons, de subventions.

Les engagements financiers ne sont pas tenus, même à 30%, ce qui fait que les résolutions issues des rencontres internationales ont du mal à être traduites à travers des politiques et initiatives nationales.

Il faut développer le plaidoyer nécessaire pour faire respecter les engagements de financement afin de favoriser la mise en œuvre des politiques et initiatives nationales. Il est également nécessaire de promouvoir des mécanismes de financements endogènes qui puissent profiter aussi à la société civile.

V. L'ANALYSE CRITIQUE DE QUELQUES AUTRES ODD A CINQ ANS DU TERME DE LA PERIODE

Les ODD 1, 2, 3, 4 sont analysés ci-dessous, étant entendu que les ODD 5, 8, 10, 12, 13 sont entre autres analysés à travers les éléments essentiels.

5.1. Analyse de l'ODD1

Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Progrès enregistrés :

- ◆ Mise en place du Registre National Unique (RNU)
- ◆ Programme de lutte contre la pauvreté
- ◆ Existence de filets sociaux (PNBSF)
- ◆ Le PUDC
- ◆ Le PUMA
- ◆ La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)
- ◆ Plan de redressement économique et social
- ◆ Extension des bourses de sécurité familiale
- ◆ SEN CSU
- ◆ Plan Diomaye pour la Casamance
- ◆ PROVALE-CV (programme de valorisation des vallées et cours d'eau)
- ◆ Arrêté ministériel n°0989-2024 pour l'octroi de 20% de matériels agricoles aux femmes
- ◆ PDEC (programme de développement économique de la Casamance)
- ◆ AGROPOLE
- ◆ Loi d'orientation sociale (Carte d'égalité des chances)

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG mettent en œuvre des projets de lutte contre la pauvreté qui ciblent des groupes vulnérables
- ◆ Des ONG contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations confrontées à des inondations, à des problèmes d'accès à l'eau, à l'as-

sainissement, à l'énergie, à la santé, à l'éducation, aux ressources productives

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ La non durabilité des programmes et projets
- ◆ La faiblesse des ressources humaines et financières au niveau des collectivités territoriales
- ◆ Accroissement des vulnérabilités face au changement climatique
- ◆ Insuffisance de financements par rapport au plan de redressement économique et social
- ◆ Déficit de capacités sur la gestion entrepreneuriale, les business plans, la discipline financière
- ◆ Faible accès au marché pour l'écoulement de la production agricole
- ◆ Faible harmonisation des interventions
- ◆ Accès limité à la connexion internet dans les zones reculées
- ◆ L'enclavement de certaines zones
- ◆ Lenteurs dans la mise en œuvre des projets et programmes
- ◆ Lourdeurs dans l'octroi des financements et des taux d'intérêt élevés

Propositions de solutions ou recommandations

- ◆ Renforcer la disponibilité des données et la durabilité des financements
- ◆ Réduire la vulnérabilité face au changement climatique

- ◆ Mobiliser les ressources endogènes
- ◆ Accompagner, suivre, évaluer les bénéficiaires de projets
- ◆ Démocratiser l'accès aux financements
- ◆ Renforcer les politiques de protection sociale
- ◆ Rendre effective la loi d'orientation dans tous ses aspects

- ◆ Harmoniser les procédures d'intervention
- ◆ Créer des centres d'incubation au niveau des maisons de la femme pour un revenu décent des bénéficiaires
- ◆ Autonomiser les bénéficiaires de bourses familiales

Conclusion partielle

La pauvreté est loin d'être éradiquée dans notre pays en milieu urbain, comme rural. Les facteurs accélérateurs de la pauvreté sont de plus en présents et menaçants. Tous les acteurs nationaux sont interpellés pour la recherche de solutions inclusives durables permettant de s'attaquer à tous les facteurs.

Dans ce sillage, la léthargie actuelle de la majorité des ONG, faute de financements est un grand handicap, d'ici 2030.

5.2. Analyse de l'ODD2

Progrès enregistrés :

- ◆ La Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR)
- ◆ La Stratégie National de Sécurité Alimentaire et de résilience (SNSAR) 2015-2035
- ◆ Le Programme de Bourses de Sécurité Familiale
- ◆ Le Programme des Cantines Scolaires
- ◆ Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (2024-2028)
- ◆ Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires

des fonds de crédit revolving, soutiennent les activités génératrices de revenus et contribuent au renforcement des capacités des communautés à la base

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Faible accès aux ressources productives
- ◆ Faible enrôlement des couches vulnérables
- ◆ Faible taux de couverture des besoins
- ◆ Faible accès des femmes et des jeunes à la terre
- ◆ Problème d'accès au financement

Bonnes pratiques

- ◆ Les organisations de la société civile sont très présentes dans la sécurité alimentaire à travers les exploitations familiales, les fermes, les périmètres maraichers, l'agriculture sous pluie, la valorisation des produits de cueillette, la transformation des produits locaux, l'apiculture, la pisciculture.
- ◆ Des ONG mettent en place des banques alimentaires communautaires,

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Vulgariser les politiques, projets et programmes
- ◆ Renforcer le financement des activités génératrices de revenus
- ◆ Développer des politiques d'autonomisation des couches vulnérables
- ◆ Faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre

Conclusion partielle

L'agriculture est sur la bonne voie dans les différentes filières, même si des obstacles majeurs sont encore là : stockage, conservation, écoulement. Pour assurer durablement la souveraineté alimentaire, il faut poursuivre les efforts dans la production, dans la transformation et la commercialisation pour l'ensemble des filières à travers une approche chaîne de valeurs.

Les OSC sont invitées à poursuivre le travail important qu'elles n'ont cessé d'abattre, surtout en ce qui concerne la promotion des exploitations familiales, de l'agriculture communautaire, écologique, de l'entrepreneuriat rural et de la nutrition.

Des efforts sont à faire en matière de collecte de données agricoles à l'échelle des communes et de collecte de données sur l'élevage.

5.3. Analyse de l'ODD 3

Progrès enregistrés :

- ◆ Le Programme SEN CSU
- ◆ La gratuité de la Césarienne
- ◆ Les Programmes Nationaux de gratuité en santé (SIDA, Tuberculose, Paludisme, Cancer, Vaccination)

Bonnes pratiques :

- ◆ Les organisations de la société civile font des revues sectorielles annuelles dont les rapports sont partagés avec tous les acteurs du secteur
- ◆ Des ONG construisent et équiper des postes de santé, des cases de santé, contribuent à la formation des acteurs du secteur, distribuent des mousquetaires imprégnés, réalisent des études et mènent des activités de plaidoyer, d'information, d'éducation et de communication

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ La méconnaissance des programmes par les populations

- ◆ Absence de généralisation de la gratuité de la césarienne dans les établissements de santé
- ◆ Pas de gratuité de la dialyse et faible capacité de prise en charge des patients
- ◆ Faiblesse des plateaux techniques
- ◆ Faiblesse des ressources financières et humaines des structures de santé
- ◆ Faiblesse de la base de la pyramide sanitaire

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Elaborer et appliquer un plan de communication
- ◆ Généraliser la gratuité de la césarienne dans les établissements de santé
- ◆ Relever les plateaux techniques des structures de santé
- ◆ Renforcer les ressources financières et humaines des structures de santé
- ◆ Renforcer la base de la pyramide sanitaire (cases de santé, postes de santé)

Conclusion partielle

Des infrastructures de santé sont certes construites, mais les équipements de santé nécessaires et le personnel qualifié en nombre suffisant manquent encore. Par ailleurs, les structures de santé souffrent de manque de ressources financières, avec un personnel sans cesse en grève, ce qui plombe leur fonctionnement.

La base de la pyramide de santé n'est pas dense, alors que des villages sont enclavés, éloignés des centres de santé.

Les maladies chroniques et handicapantes sont de plus vécues par une bonne frange de la population. Les indicateurs de santé dans les régions sont loin d'être verts, ce qui doit pousser tous les acteurs à redoubler d'efforts

5.4. Analyse de l'ODD 4

Progrès enregistrés :

- ◆ Nouvelle vision matérialisée à travers le lancement de nouveaux concepts comme :

- ◆ « Société éducative », une société dont les différentes composantes collaborent à l'éducation des citoyens, chacune apportant sa contribution spécifique ; Nouvelle Initiative pour la Transformation Humaniste de l'Education (NITHÉ) qui se justifie au regard des rôles et missions de l'école qui est un second lieu de socialisation après la famille. En tant que telle, elle joue un rôle crucial dans la transmission des valeurs, des normes sociales et la formation des jeunes

- ◆ La production d'une nouvelle Lettre de Politique Générale de Développement du Secteur de l'Education et de la Formation (LPGD-SEF 2025-2034) et d'un document d'orientation sur la Nouvelle Initiative pour la Transformation Humaniste de l'Education (NITHE).

- ◆ L'ouverture des Lycées Nation-Armée pour la Qualité et l'Equité

(LYNAQE) à Sédhiou et à Kaffrine : une innovation majeure

- ◆ La refondation du système éducatif (2025-2026) : l'année 2025 a été un tournant avec des réformes curriculaires, notamment le renforcement des sciences, du numérique et des langues nationales

- ◆ La suppression de l'entrée en sixième (2026) : La réforme, actée fin 2025, supprime le concours d'entrée en 6ème pour la session 2026, l'orientation au collège se faisant désormais sur la base du CFEE (Certificat de fin d'études élémentaires).

- ◆ La Stratégie Numérique pour l'Education 2025-2029 : lancement d'un "New Deal Technologique" avec un budget conséquent (130 milliards FCFA) pour connecter les écoles et digitaliser les enseignements.

- ◆ La revalorisation de la fonction enseignante : la question de la résilience du système scolaire est centrale, avec une volonté d'améliorer les conditions d'apprentissage

- ◆ Les réformes en cours

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG construisent des salles de classe, des blocs sanitaires, mettent en place des centres de ressources informatiques et numériques, des cantines, boutiques, jardins et gouvernements scolaires et contribuent à la formation de tous les acteurs de l'école
- ◆ Les ONG réalisent des études et mènent des activités de plaidoyer, d'information, d'éducation et de communication
- ◆ Les organisations de la société civile, fidèles à leur mission de veille et de suivi produisent d'une part des rapports thématiques (Education à l'environnement et au développement durable, Education en situation d'urgence, Numérique...) et d'autre part des contributions aux revues sectorielles annuelles dont les principales recommandations sont intégrées dans les rapports finaux
- ◆ Les organisations de la société civile à travers les COSYDEP, ont impacté la rentrée scolaire à travers la campagne citoyenne pour l'effectivité des cours dès le premier jour de la rentrée des classes «Ubbi tey jang tey», qui a impulsé un élan national sur le respect du quatum horaire par tous les acteurs de l'école

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ L'ouverture des Lycées Nation-Armée pour la Qualité et l'Équité (LYNAQE) à Sédhiou et à Kaffrine est certes une innovation majeure mais l'absence d'une large concertation avec les acteurs limite sa portée, en plus d'un problème d'équité dans l'affectation des professeurs de sciences et de mathématiques au détriment des autres établissements
- ◆ Enfants hors système : environ 38 % des enfants de 6 à 16 ans ne fréquentent toujours pas l'école formelle, principalement dans les zones rurales et les zones frontalières.
- ◆ Abris provisoires : malgré les programmes de résorption, des milliers d'élèves étudient encore dans des conditions précaires (paille, bois), ce qui réduit le temps d'apprentissage effectif en raison des intempéries.
- ◆ Faibles performances en lecture/calcul : Les évaluations nationales montrent que de nombreux élèves terminent le cycle primaire sans maîtriser les compétences de base.

- ◆ Déperdition scolaire : le taux d'abandon reste élevé entre le primaire et le moyen (collège), souvent lié à la pauvreté des familles ou à l'éloignement des établissements.
- ◆ Inadéquation formation-emploi : le système reste très théorique, avec une sous-représentation des filières scientifiques et techniques (moins de 20% des effectifs au secondaire)
- ◆ Poids de la masse salariale : plus de 90% du budget de fonctionnement est absorbé par les salaires, laissant peu de marge pour l'investissement pédagogique (manuels, laboratoires, numérique).
- ◆ Dépendance extérieure : une part importante des projets d'investissement reste tributaire de l'aide internationale (AFD, Banque Mondiale, PME)
- ◆ Instabilité chronique : les grèves cycliques des syndicats d'enseignants ou les mouvements d'élèves perturbent régulièrement le calendrier scolaire, impactant le niveau des examens.
- ◆ Saturation des classes : en zone urbaine, les effectifs dépassent souvent 60 à 80 élèves par classe, rendant le suivi individualisé impossible

Propositions de solutions ou recommandations

◆ Renforcer la résilience du secteur en se décidant à augmenter, de manière substantielle, le budget d'investissement qui permet de disposer d'écoles répondant aux normes d'hygiène et d'assainissement, de salubrité et de sécurité

◆ Accélérer la digitalisation intégrale annoncée comme réforme majeure pour permettre d'enclencher la modernisation du secteur et d'assurer la diligence dans la délivrance des actes relatifs à la gestion des enseignants et à l'état civil dans le secteur

◆ Consolider un partenariat intra et intersectoriel fort qui s'appuie sur les opportunités technologiques, anticipe les crises et menaces multiformes, exploite les contributions de la société civile, tient compte des attentes des jeunes pour construire un plan de développement de l'éducation et de la formation pertinent, inclusif et à même de traverser tout régime politique

◆ Institutionnaliser les daaras : accélérer l'intégration des écoles coraniques dans le système national par une labellisation stricte et un financement dédié, afin de scolariser les millions d'enfants hors circuit formel

◆ Plan Marshall pour les zones frontalières : Créer des "zones d'éducation prioritaires" (ZEP) avec des primes d'incitation pour les enseignants et des cantines sco-

lares gratuites pour stabiliser les effectifs dans les régions isolées

◆ Zéro abri provisoire : passer à une construction industrialisée (modules préfabriqués durables) pour clore définitivement ce dossier en 24 mois plutôt que de compter sur des chantiers classiques lents

◆ Réforme du "Tout-Littéraire" : inverser la tendance en créant un lycée technique ou un centre de formation professionnelle dans chaque département pour atteindre l'objectif de 30% d'élèves dans les filières sciences et techniques.

◆ Renforcement de la lecture précoce : généraliser l'enseignement en langues nationales au premier cycle du primaire pour faciliter l'acquisition des concepts de base avant la transition vers le français.

◆ Evaluation continue des enseignants : mettre en place un système de certification périodique des compétences pédagogiques, lié à un plan de carrière motivant.

◆ Autonomisation financière des établissements : permettre aux inspections d'académie de gérer directement une partie des budgets d'investissement pour plus de réactivité face aux urgences locales.

◆ Pacte de stabilité pluriannuel : négocier avec les syndicats des accords sur cinq (05) ans basés sur des résultats concrets, afin d'éviter les grèves répétitives qui amputent le quantum horaire

Conclusion partielle

Des avancées importantes sont faites en termes de réformes, de construction d'établissements scolaires, de génération et de collecte de données désagrégées. Malgré des efforts enregistrés dans la promotion de l'éducation non formelle avec une meilleure intégration des daaras et un renforcement de la formation professionnelle, les indicateurs demeurent inquiétants.

On dénombre 1,5 million d'enfants hors structures éducatives, un déficit d'enseignants dans plusieurs disciplines et la faiblesse du taux de préscolarisation évalué à 25,2% (RNSE 2024). Le taux de scolarisation à l'élémentaire chute drastiquement, passant de 85,9% en 2020 à 84,2% en 2023 et 82,2% en 2024.

Les zones rurales souffrent d'un manque d'infrastructures, tandis que les zones urbaines font face à des classes surpeuplées. Un déficit de 48 696 salles de classe et de 4 527 enseignants pour l'année scolaire 2024-2025, en plus de 7 145 abris provisoires recensés à travers le territoire national. Sans oublier les 409 789 élèves du préscolaire et de l'élémentaire qui sont sans acte de naissance ;

Si la création des LYNAGE et la suppression du concours d'entrée en sixième sont notables, les résultats restent encore faibles pour tous les cycles d'enseignement. La résorption des abris provisoires dont le processus a été lancé en juillet 2025 marque toujours le pas, et l'école publique continue de subir des dysfonctionnements structurels permanents et injustes.

L'ouverture du ministre de tutelle et la signature d'un pacte de stabilité sont des signaux positifs, même si les syndicats du secteur ne se sentent pas engagés. Toutefois, l'absence de données actualisées avec le dernier RNSE qui date de 2024, et les grèves récurrentes d'enseignants, d'élèves et d'étudiants secouent fortement le secteur. Par ailleurs, nos écoles ne reposent pas sur des établissements durables, inclusifs. Elles sont encore fortement exposées à un décrochage scolaire important du fait de différents facteurs et restent sans cesse paralysées par les grèves des élèves, des enseignants.

Des investissements importants sont encore à faire pour que les écoles soient plus fonctionnelles, plus vivantes et capables de maintenir les élèves et d'améliorer leurs performances scolaires. Tous les acteurs de l'école sont interpellés dans ce sens

VI. ANALYSE CRITIQUE DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS POUR RÉUSSIR LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES ODD

6.1. Analyse de la gouvernance des ODD

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Cadre harmonisé de Suivi et d'Évaluation des Politiques publiques (CASE), par le décret n°2015-679 du 26 mai 2015, afin d'assurer et d'harmoniser le suivi-évaluation des politiques publiques prioritaires définies dans les documents de planification et fédérant les engagements internationaux pour le développement.

En effet, le CASE constitue un dispositif approprié pour s'assurer que le suivi des indicateurs des objectifs prescrits par les Agendas 2030 et 2063 sont articulés aux mécanismes nationaux de suivi-évaluation des documents de planification.

Chaque année, le Gouvernement, en partenariat avec les autres catégories d'acteurs (Organisations de la société civile, secteur privé, collectivités territoriales, partenaires financiers), réalise une revue des progrès et des performances enregistrés dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale.

Appelée «Revue annuelle conjointe (RAC)», cette revue est un cadre de partage des résultats prioritaires obtenus dans la

mise en œuvre des documents de politique économique et consacre une partie à l'analyse spécifique des progrès des ODD.

A chaque fois que de besoin, un document identifiant les contraintes dans la mise en œuvre des ODD y est annexé.

Le parlement, les représentants de la société civile, des collectivités territoriales et du secteur privé sont impliqués dans tous les organes du dispositif institutionnel de la politique économique et sociale pour renforcer la concertation, le partenariat public-privé et améliorer le contrôle citoyen.

Cependant, ces mécanismes ne sont pas connus de tous et les OSC des régions ne participent pas aux rencontres. Il est alors indiqué de faire connaître le cadre politique et légal, le décentraliser au niveau régional, départemental, communal et y faire participer tous les acteurs.

Cela va d'ailleurs faciliter l'articulation des ODD aux documents de planification au niveau communal et départemental et l'expérimentation des examens locaux sur les ODD.

Progrès enregistrés :

- ◆ Pilotage institutionnel du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.
- ◆ Implication des autres acteurs, dont la société civile
- ◆ Les ODD sont pris en compte dans les politiques de l'Etat comme la vision Sénégal 2050 et la stratégie nationale 2025-2029.
- ◆ Mise en place de cadres institutionnels
- ◆ Intégration des ODD dans les politiques publiques
- ◆ Coordination multi-acteurs
- ◆ Amélioration du suivi-évaluation et mobilisation des financements

Bonnes pratiques :

- ◆ Les OSC sous l'égide du CONGAD ont mis en place un Groupe de travail pour le suivi des ODD qui fait des revues périodiques et produit à chaque édition un rapport alternatif
- ◆ D'autres acteurs de la société civile participent en produisant régulièrement des rapports sur des ODD qui sont en phase avec les problématiques prises en charge (santé, environnement, éducation, eau et assainissement, travail et emplois, nutrition, sécurité alimentaire...)
- ◆ Les ONG européennes ont mis en place une plateforme sur le suivi des ODD et participent régulièrement et de façon significative aux rencontres africaines

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Manque d'initiatives des collectivités territoriales
- ◆ Fragmentation des politiques
- ◆ La faible articulation des ODD par rapport aux PDD et PDC.
- ◆ Coordination encore insuffisante entre acteurs
- ◆ Dépendance aux financements extérieurs
- ◆ Insuffisance de données fiables

Propositions de solutions ou recommandations

- ◆ Renforcer la coordination et le pilotage
- ◆ Revenir aux conférences d'harmonisation.
- ◆ Encourager la synergie entre les acteurs
- ◆ Améliorer la disponibilité de données fiables
- ◆ Garantir une participation inclusive (genre, jeunes, personnes handicapées).

Conclusion partielle

Jusqu'à présent la gouvernance des ODD se déroule sans difficulté, ni confusion. Mais, les changements institutionnels qui sont en train de s'opérer sont une menace.

Les changements de structures dédiées et de personnel peuvent compromettre la bonne gouvernance des ODD.

La société civile est appelée à veiller à tout changement de cap

6.2. Analyse de la socialisation des ODD

La socialisation des ODD est essentielle pour favoriser l'appropriation locale et assurer une mise en œuvre efficace. L'engagement actif des citoyens constitue un levier fondamental pour garantir un développement inclusif où aucun acteur n'est marginalisé.

Seulement la socialisation inclusive et territorialisée exige des ressources financières importantes à mobiliser pour des actions ciblées, des actions de masse.

Progrès enregistrés :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">◆ Synergie d'actions entre les Ministères de la santé, famille, éducation, formation professionnelle et apprentissage, agriculture, urbanisme, etc.)◆ La Revue Nationale Volontaire conduite régulièrement par la société civile◆ Le groupe de travail de la société ci- | <ul style="list-style-type: none">vile qui met en œuvre des activités de renforcement de capacités◆ L'existence de cadres de concertation comme la conférence territoriale◆ Sensibilisation des acteurs (Etat, ONG, collectivités, populations)◆ Organisation d'ateliers et campagnes de communication sur les ODD |
|--|---|

Bonnes pratiques :

- ◆ Le CONGAD a organisé plus d'une vingtaine de rencontres de renforcement des capacités sur les ODD pour permettre aux grands groupes (jeunes, femmes, producteurs, ONG, aînés, syndicats, secteur informel) de s'approprier les ODD

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Déficit de communication : le concept est inconnu en milieu rural surtout.
- ◆ Déficit de ressources humaines qualifiées.
- ◆ Absence de campagnes de masse sur les ODD
- ◆ Le manque de maîtrise des ODD par les collectivités locales
- ◆ Faible appropriation des ODD par certaines communautés
- ◆ Insuffisance de communication adaptée
- ◆ Faible implication de certains groupes (jeunes, femmes, personnes handicapées)
- ◆ Manque de ressources pour la sensibilisation à grande échelle

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Vulgariser les ODD et les inclure formellement dans les curricula des Ministères de l'Education nationale, de la Formation Professionnelle et de l'apprentissage
- ◆ Renforcer les connaissances de tous les acteurs à différents niveaux sur les ODD
- ◆ Former davantage les collectivités territoriales et les acteurs des organisations de la société civile
- ◆ Renforcer les campagnes de sensibilisation
- ◆ Adapter les messages aux contextes locaux
- ◆ Impliquer davantage les communautés et groupes vulnérables
- ◆ Utiliser des canaux de communication innovants
- ◆ Renforcer les partenariats.

Conclusion partielle

Le rythme de socialisation a certes baissé ces dernières années, faute de ressources financières dédiées, mais des avancées importantes sont faites par le CONGAD en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers (DGPPE, ANSD, GIZ, Sightsavers, FORUS...).

La socialisation se poursuit malgré tout sous d'autres formes, même si l'approche communautaire est moins développée.

6.3. Analyse de la territorialisation des ODD

La territorialisation est essentielle pour adapter les ODD aux réalités locales et assurer un développement inclusif et équilibré. Cependant, la territorialisation des ODD exige que des moyens soient mobilisés pour informer, sensibiliser, former tous les acteurs organisés à la base, élaborer des documents de plani-

fication articulés aux ODD.

En dépit des larges compétences transférer, il y a un faible accompagnement en ressources financières qui fait que plus de 80% des collectivités territoriales n'ont plus un document de planification en cours de validité et que les activités de renforcement de capacités sont globalement assurées par les ONG, les projets, les services techniques.

Progrès enregistrés :

- ◆ Intégration des ODD dans des documents de politiques publiques
- ◆ Intégration des ODD dans les budgets communaux
- ◆ Organisation d'ateliers inter-régionaux
- ◆ Le Budget Participatif Sensible au Handicap (BPSH), au climat...
- ◆ Mise en œuvre de la Vision Sénégal 2050 et la Stratégie de transformation 2025/2029 pour renforcer aussi les collectivités territoriales.
- ◆ Adoption de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADT) en 2021
- ◆ Intégration des ODD dans les politiques publiques locales et nationales
- ◆ Promotion des « Pôles territoires » dans la Vision Sénégal 2050.
- ◆ Le plan Diomaye pour la Casamance
- ◆ Intégration progressive des ODD dans les plans de développement locaux
- ◆ Mise en œuvre de projets au niveau communautaire
- ◆ Initiatives locales adaptées aux réalités des territoires

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG ont accompagné et appuyé des collectivités territoriales pour l'élaboration de PDC articulés aux ODD
- ◆ Sightsavers a appuyé des collectivités territoriales pour l'élaboration de budgets sensibles au handicap
- ◆ Des ONG ont accompagné et appuyé des collectivités territoriales pour l'élaboration de budgets participatifs
- ◆ Des ONG comme Plan International

ont accompagné et appuyé des collectivités territoriales à mettre en œuvre des projets alignés sur les ODD (assainissement, eau, éducation, sécurité alimentaire, santé, nutrition...)

- ◆ Des ONG comme Brooke ont accompagné et appuyé des collectivités territoriales à assurer plus de bien-être aux équidés qui sont d'un grand apport dans la mise en œuvre des ODD 1, 2, 6, 8

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Faibles ressources financières allouées au niveau local
- ◆ Absence de déclinaison locale des ODD
- ◆ Déficit de participation des territoires
- ◆ Les difficultés liées à l'obtention des financements pour les différents projets et programmes
- ◆ La faible appropriation des politiques publique par les collectivités territoriales
- ◆ La pauvreté multidimensionnelle
- ◆ Capacité technique faible
- ◆ Capacités financières limitées des collectivités territoriales
- ◆ Appropriation inégale des ODD au niveau local
- ◆ Coordination insuffisante entre niveaux national et local
- ◆ Faible disponibilité de données territoriales.

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Allouer des ressources financières plus importantes
- ◆ Faire la déclinaison territoriale des ODD
- ◆ Améliorer la participation des territoires
- ◆ Réaliser le transfert concomitant de compétences et de ressources
- ◆ Institutionnaliser le budget participatif (BP)
- ◆ Améliorer les ressources domestiques
- ◆ Renforcer les outils de collecte des recettes des CT (E-Taxe)
- ◆ Formation des élus locaux sur la

prise en compte des ODD dans l'élaboration et l'évaluation des ODD

- ◆ Transférer plus de ressource aux collectivités territoriales
- ◆ Renforcer les capacités techniques des collectivités territoriales
- ◆ Améliorer la mobilisation des ressources locales, en créant une synergie d'actions entre les ONG et les collectivités territoriales
- ◆ Promouvoir la planification territoriale inclusive
- ◆ Renforcer la coordination entre acteurs
- ◆ Développer des données locales pour le suivi des ODD

Conclusion partielle

Les progrès sont faibles et les efforts requis sont importants pour pouvoir se rattraper.

C'est un vaste chantier qui doit s'accompagner de la mobilisation d'importantes ressources financières qui permettent la socialisation des ODD, l'articulation des ODD aux documents de planification, la mise en place de dispositifs de suivi de données inclusives de secteurs d'activités à cibler

6.4. Analyse du suivi des cibles, des indicateurs des ODD à travers la génération de données inclusives

La disponibilité de données inclusives est essentielle pour un suivi efficace des ODD et pour orienter des décisions équitables et basées sur des preuves concrètes.

Dans le cadre du suivi des ODD, toutes échelles (national, régional, départemental,

communal) doivent être prises en compte. Il faut aller des revues aux examens locaux avec des données inclusives.

Le suivi des cibles, des indicateurs des ODD a un coût, mais relève d'une question de souveraineté en matière de données statistiques nationales désagrégées

Progrès enregistrés

- ◆ Les ateliers multi acteurs
- ◆ Les enquêtes continues de l'ANSD sur les secteurs d'activités
- ◆ Les opérations de recensements
- ◆ Suivi des politiques publiques par le BOS
- ◆ Renforcement du rôle de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
- ◆ Production régulière de rapports volontaires nationaux sur les ODD
- ◆ Digitalisation progressive des statistiques publiques
- ◆ Production régulière de rapports volontaires nationaux sur les ODD.
- ◆ Renforcement du système national de suivi-évaluation des ODD
- ◆ Elaboration d'indicateurs alignés aux ODD
- ◆ Intégration progressive de données désagrégées (genre, âge, zone, handicap)
- ◆ Utilisation d'outils numériques pour la collecte et le suivi

Bonnes pratiques

- ◆ Les ONG établissent des situations de référence avant de lancer leurs interventions dans les localités, ce qui permet de générer des données sectorielles territoriales
- ◆ Le CONGAD a renforcé les capacités des grands groupes sur la compréhension, la maîtrise des cibles, des indicateurs des 17 ODD, sur les données statistiques, les données inclusives
- ◆ Le CONGAD a amené l'Etat du Sénégal à signer et adopter la charte les données inclusives et a appuyé financièrement la DGPPE à élaborer de façon participative et inclusive du Plan d'Action National sur les Données In-

clusives qui a fait l'objet d'un processus national de concertation, d'échange et de consultation

- ◆ Le CONGAD à travers le Groupe de Travail sur le suivi des ODD fait régulièrement des revues sectorielles (éducation, santé, eau et assainissement). C'est également le cas du Livre Bleu sur l'accès à l'eau et l'assainissement

- ◆ Le CONGAD à travers le Groupe de Travail sur le suivi des ODD conduit régulièrement des processus nationaux de concertation, d'échange et de consultation pour la production de rapports alternatifs alimentés par des données de terrain

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Faible désagrégation des données par sexe, âge et milieu de résidence
- ◆ Absence de données surtout pour le secteur de l'environnement
- ◆ Faible disponibilité de certaines données locales
- ◆ Besoin d'amélioration des statistiques sur les groupes vulnérables
- ◆ Insuffisance de données désagrégées et fiables
- ◆ Faible couverture statistique dans certaines zones
- ◆ Capacités limitées des acteurs en collecte et analyse de données
- ◆ Insuffisance de coordination des systèmes d'information
- ◆ Faible prise en compte de certains groupes vulnérables

Propositions de solutions ou recommandations

- ◆ Désagréger toutes les données sur les ODD
- ◆ Généraliser la collecte, le traitement et l'analyse des données inclusives

- ◆ Rechercher et maîtriser les données statistiques
- ◆ Renforcer les systèmes statistiques nationaux
- ◆ Améliorer la production et l'utilisation de données désagrégées
- ◆ Développer les capacités en suivi-évaluation des acteurs nationaux
- ◆ Promouvoir l'utilisation des outils numériques
- ◆ Assurer une meilleure coordination entre acteurs en matière de collecte de données
- ◆ Réaliser des enquêtes spécifiques sur les groupes vulnérables
- ◆ Renforcer les statistiques territoriales (observatoires régionaux)

Conclusion partielle

Chaque acteur y va selon les moyens dont il dispose et suivant le besoin en données à satisfaire. Cet état de fait explique pourquoi pour bien des cibles et indicateurs, des données manquent.

Les moyens humains, financiers, matériels nécessaires sont importants et l'État seul ne peut les mobiliser

6.5. Analyse du bien être des équidés

L'enjeu important en milieu rural où les équidés jouent un rôle clé dans les activités économiques et les moyens de subsistance est à prendre en compte dans le cadre du développement durable.

Le bien-être animal, en particulier des équidés de trait, a un impact direct sur les revenus agricoles (ODD 2) et sur l'approvisionnement en eau dans certaines zones rurales (ODD6).

Les équidés contribuent à la résorption du chômage en milieu rural : travaux champêtres, transport...

Seulement, la persistance de la maltraitance des animaux (ânes, chevaux, mulet) constitue une réalité qui perdure depuis des années. Il est maintenant question de chercher des solutions durables aux multiples problèmes qui concourent à cette maltraitance

Progrès enregistrés :

- ◆ Code pastoral en préparation
- ◆ Sensibilisation sur la maltraitance animale (SPANNA)
- ◆ Existence de services déconcentrés de l'élevage à toutes les échelles du territoire.
- ◆ Existence de l'ONG Brooke dont le cœur de métier est le bien être des équidés
- ◆ Subvention de l'aliment de bétail
- ◆ Organisation de journées de l'élevage
- ◆ Organisation des courses hippiques valorisant les chevaux
- ◆ Collaboration avec les organisations spécialisées
- ◆ L'arrêté ministériel de protection des équidés
- ◆ Prise en compte des équidés dans le one health

- ◆ Existence de politiques et services vétérinaires, (arrêté ministériel, pour la protection des équidés)
- ◆ Campagnes de sensibilisation sur le bien-être animal
- ◆ Interventions d'ONG spécialisées (soins aux équidés)
- ◆ Programmes de santé animale
- ◆ Actions locales de prise en charge (traitement, vaccination, formation des propriétaires, d'auxiliaires vétérinaires).
- ◆ Renforcement des services vétérinaires.
- ◆ Campagnes de vaccination animale.
- ◆ Prévision dans le code des contraventions article N° 12 alinéa annexé au code pénal
- ◆ L'existence d'une ligne de signalement. 78 723 98 08

Bonnes pratiques :

- ◆ L'ONG Brooke met en œuvre des projets axés sur la promotion du bien-être animal dans certaines zones à forte concentration d'équidés et dont les activités portent sur la formation, la sensibilisation, la mise aux normes des équipements, la construction d'abris, l'alimentation riche et variée, la sécurité (accidents), la santé animale, la construction d'infrastructures de repos et suivi sanitaire lors des loupas

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Maltraitance des animaux, une réalité nationale
- ◆ Non application de l'arrêté interdisant la maltraitance des équidés
- ◆ Cadre juridique encore insuffisant sur le bien-être animal.
- ◆ Manque d'infrastructures vétérinaires dans certaines localités
- ◆ La méconnaissance des dispositions de protection des animaux
- ◆ Faible prise en compte du bien-être des équidés

- ◆ Insuffisance de sensibilisation des propriétaires
- ◆ Conditions de travail difficiles pour les animaux (transport, charge)
- ◆ Cadre réglementaire peu appliqué
- ◆ Fourrières non-fonctionnelles
- ◆ Manque critique d'effectifs dans les services compétents.
- ◆ Faible prise en charge sanitaire des animaux vieillissants et malades.
- ◆ Conditions de l'élevage extensif difficiles
- ◆ Divagation animaux (conflits)

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Mettre en place des infrastructures de qualité (haras, hippodromes) pour l'organisation des courses hippiques
- ◆ Durcir les lois sur la maltraitance des équidés
- ◆ Appliquer les arrêtés sur la maltraitance des animaux
- ◆ Renforcer les équipements et infrastructures
- ◆ Vulgariser les lois par la sensibilisation et des affiches
- ◆ Renforcer les services vétérinaires de proximité et les réseaux auxiliaires en soins vitaux
- ◆ Sensibiliser les communautés sur le

bien-être animal

- ◆ Promouvoir des pratiques adaptées d'utilisation des équidés
- ◆ Appuyer les ONG spécialisées
- ◆ Intégrer le bien-être animal dans les politiques locales (application de l'arrêté)
- ◆ Augmenter le budget des services vétérinaires territoriaux pour réhabiliter les fourrières et recruter du personnel qualifié
- ◆ Sensibiliser les propriétaires sur la divagation des animaux.
- ◆ Appliquer la réglementation municipale sur la divagation des animaux.
- ◆ Encourager les agricultures sur les cultures fourragères

Conclusion partielle

L'utilité sociale, économique des équidés est reconnue de tous, mais la prise de conscience du bien être des équidés n'est pas largement partagée.

Les changements de comportements sont présents dans les zones où Brooke intervient, ce qui doit pousser à une mise à l'échelle soutenue par le personnel des services de l'élevage.

Il y a lieu d'encourager dans ce sens des partenariats multipartites pour une sensibilisation de masse.

6.6. Analyse de l'équité sociale

L'équité sociale est un levier transversal essentiel pour atteindre l'ensemble des ODD et réduire les inégalités. L'équité sociale est transversale à tous les ODD

Malgré les politiques des daaras modernes, le phénomène de mendicité des talibés persiste ; il en est de même de la situation de pauvreté, de précarité des conditions de vie, d'exclusion sociale, de marginalisation de certains groupes vulnérables qui prévaut dans bien des zones du pays.

Des efforts soutenus sont encore à faire pour la promotion de l'équité sociale donne les résultats attendus.

Progrès enregistrés :

- ◆ Existence de programmes sociaux (PNBSF, PAPCEC, BPSH etc.)
- ◆ Actions du Ministère de la famille, de la Haute Autorité du Waqf, des ONG
- ◆ Généralisation progressive de la couverture maladie universelle
- ◆ Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)
- ◆ Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN)
- ◆ Ratification de conventions liées à la protection des femmes
- ◆ Loi d'orientation sociale 2010-15 du 6 juillet 2010
- ◆ SNEEG (stratégie nationale de

l'équité et d'égalité de genre)

- ◆ Loi d'orientation économique et sociale et solidaire 2021
- ◆ SEN CSU
- ◆ Mise en place de politiques sociales inclusives
- ◆ Programmes de protection sociale (bourses, appui aux groupes vulnérables, carte égalité des chances, SEN-CSU, Plan Sésame)
- ◆ Initiatives en faveur de l'égalité de genre
- ◆ Intégration progressive des principes d'inclusion dans les politiques publiques et projets de développement.
- ◆ Actualisation du Registre National Unique

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG mettent en œuvre des projets et programmes humanitaires, de développement qui ont pour cibles des groupes vulnérables : cash transfert, dotation en chèvres, distribution de denrées alimentaires, de semences, mise en place de fonds de crédit, de banques alimentaires, de périmètres maraichers, d'unités de transformation
- ◆ Des ONG enrôlent des groupes vulnérables pour une couverture maladie universelle (femmes, talibés, personnes âgées...)
- ◆ Des ONG accompagnent appuient directement des groupes vulnérables, dont des personnes handicapées (Sightsavers)

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Problème de ciblage du PNBSF et le RNU
- ◆ Persistance des poches d'extrême pauvreté et d'exclusion sociale
- ◆ Manque de transparence dans l'attribution des parcelles foncières
- ◆ Faible application des lois
- ◆ Les retards dans l'acquisition des cartes d'égalité de chance
- ◆ L'insuffisance de ressources humaines dans les services d'action

sociale

- ◆ L'influence des facteurs socio-culturels qui limitent les droits des femmes par rapport à l'accès à la terre
- ◆ Les lourdeurs administratives dans la prise en charge de certaines gratuités (plan sésame, les mutuelles de santé)
- ◆ L'absence de structures et de personnes adaptées dans certaines zones pour certains handicaps
- ◆ Inégalité d'accès aux services sociaux de base
- ◆ Pesanteurs socio culturelles

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Femmes sous représentées dans les instances de décision ◆ Faible inclusion des groupes vulnérables ◆ Inégalités persistantes (genre, zones rurales/urbaines) ◆ Accès limité aux services sociaux | <ul style="list-style-type: none"> pour certains groupes ◆ Faible prise en compte des personnes handicapées ◆ Disparités économiques ◆ Insuffisance de données désagrégées. ◆ Faible prise en charge des GHM dans les écoles |
|---|---|

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Mettre en place un système de protection sociale progressif
- ◆ Adopter des politiques budgétaires et salariales, ainsi que des mesures de protection sociale, pour parvenir progressivement à une plus grande égalité.
- ◆ Géo référencement public de toutes les terres attribuées pour éviter la spéculation
- ◆ Développer des investissements ciblés pour compenser le retard infrastructurel
- ◆ Finaliser le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Équité Sociale
- ◆ Renforcer les politiques d'inclusion sociale
- ◆ Améliorer le ciblage des groupes vulnérables
- ◆ Promouvoir l'égalité de genre
- ◆ Intégrer systématiquement le handicap
- ◆ Améliorer l'accès équitable aux services de base
- ◆ Renforcer la production de données désagrégées.

Conclusion partielle

Promouvoir l'équité sociale, c'est lutter contre toutes formes de discrimination, encourager la solidarité, cultiver l'humanitaire. Il faut poursuivre l'identification de groupes vulnérables et la préparation de filets sociaux spécifiques pour répondre à des besoins pressants. Chaque acteur national doit s'y mettre suivant les moyens dont il dispose.

6.7. Analyse de l'équité territoriale

L'équité territoriale est essentielle pour réduire les inégalités et assurer un développement équilibré et inclusif. Le développement des infrastructures (ODD 9) doit se faire dans des conditions d'équité.

L'équité territoriale est un levier contre la frustration et l'exclusion. Seulement, du fait de l'importance des disparités entre les territoires, des financements substantiels doivent être mobilisés pour les réduire.

Progrès enregistrés :

- ◆ Réalisation d'infrastructures de désenclavement
- ◆ Agenda National de Transformation 2050
- ◆ Instauration des pôles territoires
- ◆ Extension des infrastructures sanitaires, scolaires et énergétiques.
- ◆ Développement des pôles économiques régionaux.
- ◆ PROMOVILLE
- ◆ PUMA

- ◆ PUDC
- ◆ Plan Diomaye pour la Casamance
- ◆ Le partenariat interne entre collectivités territoriales (SELVA)
- ◆ Programmes d'aménagement du territoire, investissements publics dans les infrastructures régionales,
- ◆ Initiatives de développement local
- ◆ Intégration progressive des territoires dans les politiques nationales (ex : ANT 2050, programmes régionaux)

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG réalisent des infrastructures, offrent des services qui participent à l'effectivité de l'équité territoriale : magasins de stockage, pistes, adductions d'eau, forages, salles de classe, centres de ressources numériques...

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Disparités d'infrastructures entre le milieu urbain et rural (fracture numérique, accès à l'eau, éducation, santé, logement, transport, participation citoyenne, etc.) ◆ Concentration des infrastructures structurantes à Dakar et Thiès ◆ Concentration des ressources/services à Dakar | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions périphériques marginalisées ◆ Migrations rural-urbain massives ◆ Insuffisance d'infrastructures sociales de base dans les localités reculées ◆ Enclavement et insuffisance de connectivité ◆ Concentration de toutes les activités socio-économiques dans les centres urbains notamment Dakar ◆ Faibles capacités des collectivités territoriales |
|---|--|

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Garantir un accès universel et équitable aux services sociaux de base (santé, eau, éducation) dans tous les territoires
- ◆ Réduire les disparités entre les régions
- ◆ Procéder à une décentralisation budgétaire effective
- ◆ Mettre en place des Pôles de développement des villes secondaires
- ◆ Renforcer les infrastructures sociales de base dans les localités reculées
- ◆ Désenclaver et renforcer la connectivité
- ◆ Renforcer certains programmes spécifiques
- ◆ Renforcer les investissements dans les zones défavorisées
- ◆ Améliorer l'accès équitable aux services sociaux de base
- ◆ Promouvoir la territorialisation des politiques publiques
- ◆ Renforcer les capacités des collectivités
- ◆ Développer des infrastructures adaptées aux territoires enclavés.
- ◆ Désenclaver les zones rurales
- ◆ Promouvoir l'accès à la digitalisation universelle

Conclusion partielle

Les pouvoirs publics doivent s'employer à corriger les disparités entre les villes, les zones. Cela participe à la volonté de maintenir les populations dans leurs terroirs parce qu'ils sont attractifs.

Réaliser l'équité territoriale ne relève pas de jeux de mots, c'est consacrer des investissements à des zones défavorisées pour construire des écoles, des routes, établissements de santé, des sphères administratives, des infrastructures marchandes, des casernes

6.8. Analyse de la protection des enfants

La protection des enfants est essentielle pour le capital humain et le développement durable, avec un enjeu fort d'inclusion et d'équité. Investir dans l'enfance c'est investir dans le capital humain dans le long terme.

En dépit des efforts faits, les problèmes que vivent les enfants persistent et prennent des proportions insoupçonnées.

Des actions diversifiées avec des moyens importants sont nécessaires pour protéger durablement les enfants.

Progrès enregistrés :

- ◆ Code de l'Enfant élaboré en 2024
- ◆ Centres de protection enfance en danger
- ◆ Lois existantes sur la protection de l'enfance : conventions internationales sur les droits de l'enfant Constitution, Code de la Famille : Loi n° 72-61 du 12 juin 1972 ; Code du Travail (Loi n° 97-17 du 1er décembre 1997, Loi n° 2020-05 du 10 janvier 2020 (Criminalisation du viol et de la pédophilie, Loi n° 2013-05 du 8 juillet 2013 (Réforme de la nationalité),
- ◆ Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (SNPE)) :
- ◆ Mise en place de cadres légaux et politiques de protection de l'enfant (mise en place de l'éducation inclusive de qualité)
- ◆ Existence de programmes de lutte contre les violences, abus et exploitation
- ◆ Interventions des services sociaux et ONG
- ◆ Campagnes de sensibilisation
- ◆ Intégration progressive des droits de l'enfant dans les politiques publiques.
- ◆ Mise en place des CCPE, CVPE, CQPE, CAVE, AEMO, CDPE, CLPE
- ◆ Existence d'une stratégie nationale de protection de l'enfance
- ◆ Existence des Réseaux des Badienu Gox
- ◆ La formation des acteurs sur la protection des enfants
- ◆ Système de référencement pour les cas de VBG
- ◆ Renforcement du cadre légal contre les violences faites aux enfants.
- ◆ Programmes de retrait des enfants de la rue
- ◆ Développement des cantines scolaires
- ◆ Lutte contre la traite et l'exploitation des enfants
- ◆ Modernisation des daaras.
- ◆ La gratuité des services médicaux pour les enfants âgés de 0 à 5 ans
- ◆ La ratification des conventions liées à la protection de l'enfant

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG sont très actives dans les Comités de protection de l'enfant mis en place et contribuent financièrement pour assurer leur fonctionnalité
- ◆ Des ONG construisent et équiper des cases des tous petits (cas ONG RADI)
- ◆ Les ONG construisent des salles de classe, des blocs sanitaires, mettent en place des cantines scolaires, des jardins scolaires, des boutiques scolaires
- ◆ Des ONG distribuent des produits hygiéniques aux filles
- ◆ Des ONG participent à la modernisation des daaras
- ◆ Des ONG font le plaidoyer pour l'adoption, l'application de lois, de conventions internationales
- ◆ Des ONG mènent des activités de sensibilisation sur les violences faites aux enfants

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Persistance des violences, des abus et de l'exploitation des enfants
- ◆ Accès inégal aux services de protection surtout en zones rurales
- ◆ Insuffisance de ressources humaines et financières dédiées
- ◆ Faible sensibilisation communautaire
- ◆ Mécanismes de signalement encore limités.
- ◆ La non- fonctionnalité des comités de protection des enfants
- ◆ Persistance de la mendicité infantile
- ◆ Travail des enfants dans certains secteurs
- ◆ Les problèmes liés à l'état civil
- ◆ La Faible fonctionnalité des dispositifs de protection des enfants
- ◆ Insuffisance ou inexistence des centres d'accueil
- ◆ Mariages précoces dans les zones rurales
- ◆ La stigmatisation des enfants handicapés
- ◆ Pas d'harmonisation des lois sur le mariage, le relèvement de l'âge du mariage des filles).
- ◆ Faible révision des textes.

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Renforcer les systèmes de protection de l'enfance
- ◆ Améliorer l'accès aux services sociaux de base
- ◆ Intensifier la sensibilisation communautaire
- ◆ Renforcer les capacités des acteurs

(services sociaux, ONG)

- ◆ Promouvoir l'implication des familles et communautés.
- ◆ Renforcer les cellules d'alerte
- ◆ Rendre fonctionnels les CDPE, CCPE et CVPE/CQPE
- ◆ Limiter l'accès des enfants aux réseaux sociaux
- ◆ Rendre les cellules de protection des

enfants fonctionnelles et autonomes financièrement

- ◆ Renforcer les systèmes de protection communautaires
- ◆ Poursuivre pénalement ceux qui s'adonnent à l'exploitation des enfants
- ◆ Généraliser les actes de naissance gratuits mobiles
- ◆ Soutenir les familles vulnérables (prévention abandon)
- ◆ Lutter contre les VBG
- ◆ Faire la promotion de l'auto-dénon-

ciation

- ◆ Améliorer les circuits de référencement
- ◆ Améliorer la participation des enfants à la prise de décision
- ◆ Créer des prisons pour enfants dans les régions
- ◆ Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à toutes les formes de violences dont sont victimes les enfants et interdire les pires formes de travail des enfants.
- ◆ Adopter le code de l'enfant.

Conclusion partielle

Les enfants méritent la protection de tous. Des actions multiples sont menées mais les résultats sont faibles.

*Régler les problèmes des enfants ne saurait se réduire à voter des lois, élaborer des documents stratégiques, mettre en place des cadres de concertation peu fonctionnels, mais il faut surtout des moyens humains, matériels et financiers pour les accompagner, les assister, les accueillir, les soigner, les nourrir, les former et les insérer.
Tous les acteurs sont interpellés dans ce sens.*

6.9. Analyse de la prise en charge des femmes

L'égalité de genre (ODD 5) est un multiplicateur de développement pour tous les autres ODD.

Les femmes ont des besoins opérationnels et stratégiques qui doivent être satisfaits de façon durable et cela requiert la conjugaison d'actions diverses fondées sur les droits humains.

Progrès enregistrés :

- ◆ Loi sur la Parité
- ◆ Politiques d'intégration impulsées par le Ministère de la Famille et des Solidarités.
- ◆ Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (SNEEG).
- ◆ Protocole de MAPUTO
- ◆ Loi criminalisant le viol
- ◆ Lutte contre les VBG
- ◆ Programmes d'autonomisation des femmes
- ◆ Renforcement de l'entrepreneuriat

féminin

- ◆ Programmes de financement des femmes rurales
- ◆ Fonds d'appui aux femmes.
- ◆ Ratification de conventions pour la protection des femmes
- ◆ Création des postes genre (éducation)

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG mettent en œuvre des projets et programmes de renforcement des capacités des femmes, d'autonomisation économique et de lutte contre toutes formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes (cas APROFES, Plan International, RADI, FODDE, APTE, FAFD, OXFAM...)

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Poids des travaux domestiques non

rémunérés

- ◆ Violences basées sur le genre.
- ◆ Difficultés d'accès à la terre
- ◆ Situation de pauvreté de la majorité des femmes
- ◆ Faible accès aux services sociaux de base
- ◆ Sous-emploi féminin
- ◆ Taux d'intérêt élevé des crédits
- ◆ Inégalités structurelles persistantes
- ◆ Faible accès aux actifs productifs
- ◆ Existence de barrières socio-culturelles
- ◆ Pratiques discriminatoires

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Mettre fin à toutes les formes de discrimination et garantir aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques et au contrôle des terres
- ◆ Réviser le code de la famille à son article 76 (refus de paternité)
- ◆ Faire voter l'autorisation parentale de la femme pour son enfant
- ◆ Créer des centres multiservices pour les femmes rurales
- ◆ Créer des services de garderie d'enfants
- ◆ Faciliter l'accès au foncier/crédit
- ◆ Lutter contre les normes discriminatoires
- ◆ Développer un système de motivation par la mise en place d'activités économiques

Conclusion partielle

A l'instar des enfants, les projets et programmes pour les femmes sont assez nombreux, mais les impacts sont peu significatifs pour la majorité des femmes.

En outre, la plupart de ces projets et programmes tirent à leur fin et les chances de les renouveler sont minces du fait du contexte national et international de morosité financière.

Il y a lieu de commencer la réflexion pour des solutions durables soutenues par des ressources domestiques et des approches adaptées aux terroirs.

6.10. Analyse de la prise en charge des personnes handicapées

L'inclusion des personnes handicapées est un principe transversal essentiel pour garantir l'équité et ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre des ODD.

Progrès enregistrés :

- ◆ Loi d'orientation sociale
- ◆ Carte d'égalité des chances
- ◆ Couverture Sanitaire Universelle

- ◆ Existence de cadres juridiques et politiques pour la promotion des droits des personnes handicapées
- ◆ Mise en œuvre de programmes d'in-

clusion sociale

- ◆ Prise en compte progressive du handicap dans les projets de développement.
- ◆ Inclusion progressive dans les politiques publiques
- ◆ Accès facilité aux soins et à l'éducation.
- ◆ Programmes d'insertion économique.
- ◆ Appui aux associations de personnes handicapées
- ◆ Existence des fédérations nationales et régionales des personnes handicapées

- ◆ Existences de centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS)
- ◆ Ratification de la CDPH
- ◆ Adoption de la charte africaine sur le handicap
- ◆ Le traité de Marrakech
- ◆ Prise en compte dans les ODD (4,8 .10.11.17)
- ◆ Présence des personnes handicapées dans les instances de décision

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG accompagnent et appuient les personnes handicapées : accès à la prise de décision, mesures de protection sociale par les pouvoirs publics, équipements et matériels, formation, activités génératrices de revenus, intégration du handicap dans les documents de planifications, dans les budgets (l'ONG Sight-savers abat un travail reconnu dans ce sens)

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Accès limité aux services sociaux de base (éducation, santé) et à l'emploi)
- ◆ Faible application des lois
- ◆ Manque de données désagrégées
- ◆ Stigmatisation sociale persistante
- ◆ Faibles ressources dédiées.
- ◆ Couverture non intégrale des besoins des personnes handicapées
- ◆ Hostilité des structures de santé à la prise en charge compte tenu de la- non compensation par l'Etat à temps.
- ◆ Difficultés d'insertion professionnelle
- ◆ Infrastructures non adaptées pour prendre en compte les personnes handicapées
- ◆ Pas de braille dans les services publics
- ◆ Non application effective de la loi d'orientation sociale
- ◆ Non ratification du protocole de la charte africaine sur le handicap.

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Renforcer l'accessibilité des infrastructures et services
- ◆ Appliquer les cadres juridiques existants
- ◆ Promouvoir l'inclusion dans tous les programmes, projets et initiatives

- ◆ Améliorer la collecte de données sur le handicap
- ◆ Sensibiliser les communautés
- ◆ Prendre en charge totalement la carte d'égalité des chances
- ◆ Faciliter l'accès aux soins de santé
- ◆ Sensibiliser davantage sur les principes de la bourse familiale
- ◆ Faciliter l'acquisition du matériel et

des équipements destinés aux personnes handicapées.

◆ Auditer tous les bâtiments publics neufs sans rampe PMR

◆ Appliquer de façon effective la loi d'orientations sociale

◆ Ratifier le protocole de la charte africaine sur le handicap.

Conclusion partielle

L'alternance politique intervenue il y a deux ans semble avoir freiné l'élan pris par la mise en œuvre de la Loi d'orientation sociale. Ne serait-il pas indiqué de l'évaluer et d'aller vers des négociations avec les nouvelles autorités.

Le plaidoyer est nécessaire dans ce sens pour ne décevoir les attentes des personnes handicapées qui fondent d'espoir à cette loi.

En tout état de cause, les personnes handicapées ignorent leur nombre sur l'étendue du territoire et leurs besoins et préoccupations sont loin d'être bien pris en charge

6.11. Analyse de la prise en charge des aînés

Les personnes âgées constituent la frange du capital humain qu'une nation doit préserver, protéger et aider à bien vieillir en leur offrant les services et les soins dont elles ont besoin.

Sans elles, toute société perd ses repères et

vandalise ses valeurs. Les personnes âgées constituent un groupe vulnérable encore peu pris en compte, malgré leur rôle social et leur contribution au développement communautaire.

Des efforts soutenus sont encore à faire pour mieux les prendre en charge

Progrès enregistrés :

- ◆ Existence de l'UNITA-Sénégal
- ◆ Existence de mécanismes de solidarité familiale
- ◆ Fonds de crédit revolving.
- ◆ «Vieillir» (prise en charge médicale des diabétiques)
- ◆ Projet d'autonomisation
- ◆ Transferts financiers
- ◆ Bourses de sécurité familiale
- ◆ Extension de la couverture maladie universelle
- ◆ Appui social aux personnes âgées vulnérables
- ◆ Assistance communautaire
- ◆ Programmes de santé pour les seniors
- ◆ Promotion de la solidarité inter-générationnelle
- ◆ Plan Sésame
- ◆ Structures sanitaires présentes dans leurs cadres de travail
- ◆ Existence de politiques sociales en faveur des personnes âgées
- ◆ Programmes de protection sociale et d'assistance
- ◆ Initiatives communautaires de soutien
- ◆ Implication des familles et des collectivités territoriales
- ◆ Prise en compte progressive des aînés dans certaines politiques de santé (plan sésame)

Bonnes pratiques :

- ◆ Le plaidoyer par la société civile est fait pour que l'Etat fasse plus d'efforts pour permettre aux personnes âgées de bien vieillir, avec des maladies chroniques handicapantes mieux prises en charge et avec moins de stress et de frustration.

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Non prise en charge des travailleurs du secteur informel
- ◆ Insuffisance de la couverture maladie et des pensions de retraite
- ◆ Faiblesse des pensions de retraite
- ◆ Vulnérabilité des ménages
- ◆ Chômage des souteneurs actifs (jeunes) de la famille
- ◆ Difficultés d'accès aux services sociaux de base.
- ◆ Isolement social des vieux dans les zones rurales
- ◆ Inexistence de centres de gériatrie
- ◆ Lourdeurs administratives
- ◆ Prise en charge non effective dans certaines structures sanitaires
- ◆ Faible couverture des systèmes de protection sociale
- ◆ Accès limité aux soins adaptés
- ◆ Insuffisance de structures d'accueil et de prise en charge
- ◆ Manque de ressources dédiées
- ◆ Faible intégration dans les politiques publiques

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Améliorer les conditions de retraite des acteurs du secteur informel
- ◆ Mettre en place des socles de protection sociale pour tous et répondre aux besoins nutritionnels et sanitaires spécifiques des personnes âgées
- ◆ Créer des « cases des aînés » dans chaque commune
- ◆ Assurer un suivi sanitaire et social
- ◆ Mettre en place des centres de gériatrie dans les régions
- ◆ Généraliser la prise en charge dans toutes les structures sanitaires
- ◆ Renforcer les mécanismes de protection sociale
- ◆ Améliorer l'accès aux soins gériatriques
- ◆ Développer des services et soins adaptés
- ◆ Promouvoir l'inclusion sociale des aînés
- ◆ Sensibiliser les communautés
- ◆ Soutenir les familles

Conclusion partielle

Ils ont des besoins spécifiques liés à l'âge, ce qui requiert des services et soins particuliers.

L'Etat est l'acteur principal à devoir s'occuper d'eux pour leur permettre de continuer à être utiles pour la société et de bien vieillir

6.12. Analyse de la prise en charge d'autres groupes vulnérables

Les groupes vulnérables sont de diverses catégories mais certains restent souvent invisibles dans les politiques publiques, ce qui nécessite une approche inclusive renforcée pour ne laisser personne de côté.

On doit pouvoir les identifier, les localiser, évaluer leurs besoins, connaître leur nombre et leur apporter des appuis appropriés à la hauteur de leurs souffrances

C'est également une autre façon d'exploiter la capture du dividende démographique car nous avons une population à majorité jeune.

Progrès enregistrés :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">◆ Politiques de l'emploi : ANPEJ, DER-FJ, ADMPE, programme ABETTER world◆ Bourses de sécurité familiale◆ Soins gratuits pour les enfants de 0 à 5 ans.◆ Protection des migrants (ANSD)◆ Assistance aux déplacés internes◆ Programmes d'insertion économique. | <ul style="list-style-type: none">◆ Filets sociaux.◆ Appuis alimentaires et sanitaires.◆ Mise en place de programmes sociaux ciblant les groupes vulnérables (jeunes, migrants, minorités ethniques, travailleurs saisonniers, travailleurs du sexe et les malades mentaux, etc.)◆ Initiatives d'inclusion sociale◆ Politiques publiques intégrant progressivement la protection des populations vulnérables |
|---|--|

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG apportent leurs appuis à divers groupes vulnérables, dont les enfants de la rue, les déplacés climatiques, les émigrés de retour, les pêcheurs artisanaux, les femmes transformatrices des produits halieutiques victimes des aléas climatiques et des mauvaises pratiques de pêche

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">◆ Sous-emploi des jeunes◆ Augmentation des jeunes drogués, délinquants des rues◆ Personnes victimes des jeux de hasard◆ Emigrés clandestins refoulés◆ Conditions de vie précaires de certaines personnes dépendantes des aléas climatiques (sécheresse, inondations) et autres bouleversements économiques. | <ul style="list-style-type: none">◆ Talibés mendiants exploités◆ Albinos stigmatisés◆ Identification insuffisante des groupes vulnérables◆ Stigmatisation◆ Faible accès aux services sociaux de base◆ Harcèlement de certains groupes vulnérables◆ Faibles ressources dédiées,◆ Exclusion sociale persistante◆ Manque de données désagrégées◆ Coordination limitée entre acteurs. |
|---|--|

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Améliorer les politiques de l'emploi des jeunes
- ◆ Renforcer la résilience des personnes en situation de vulnérabilité et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et aux chocs économiques
- ◆ Améliorer les conditions d'apprentissage des talibés
- ◆ Promouvoir des services sociaux adaptés aux besoins spécifiques
- ◆ Sensibiliser les groupes vulnérables

sur les fléaux

- ◆ Accompagner et assister les groupes vulnérables
- ◆ Améliorer le ciblage des groupes vulnérables
- ◆ Renforcer l'accès équitable aux services sociaux
- ◆ Développer des programmes inclusifs adaptés
- ◆ Améliorer la production de données désagrégées
- ◆ Renforcer la coordination des interventions

Conclusion partielle

Des groupes vulnérables peuvent surgir à tout moment dans n'importe quelle partie du pays., tout dépendant des fléaux ou des phénomènes de société qui s'y sévissent.

L'Etat et les OSC doivent se préparer à apporter des appuis conséquents à ces groupes vulnérables suivant un bon diagnostic de leur situation

6.13. Analyse de l'emploi et de l'employabilité

L'emploi est un levier clé pour le développement économique et social, avec un enjeu majeur pour les jeunes et les femmes.

Cependant, le contexte actuel de crise de la dette, d'augmentation des prix du pétrole et de bien des produits importés et de récession économique mondiale freine la dynamique de création de richesses et d'emplois dans le pays.

La tendance actuelle en matière d'emplois et d'employabilité est alarmante.

Progrès enregistrés :

- ◆ Dispositifs de formation de l'Etat (Ministère de l'emploi et de la fonction publique, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation).
- ◆ Structures dédiées décentralisées.
- ◆ Convention Etat-Employeurs
- ◆ Multiplication des programmes d'emplois des jeunes.
- ◆ Développement de la formation professionnelle.
- ◆ Agence Nationale pour la Promotion

de l'Emploi des Jeunes

- ◆ Programme Xëyu Ndaw Ñi
- ◆ Bureau d'Appui et d'Orientation des Migrants (BAOS)
- ◆ ONFPT
- ◆ Initiatives d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes
- ◆ Intégration progressive de l'employabilité dans les politiques publiques
- ◆ Programme Agropoles
- ◆ Fonction publique locale
- ◆ Orientation de l'État vers les structures de formation

Bonnes pratiques :

- ◆ Des ONG créent des emplois à travers les projets mis en œuvre : des salariés et des entrepreneurs, des acteurs formés sur différents thèmes
- ◆ Des ONG réalisent des infrastructures et installent des équipements communautaires qui soutiennent l'économie dans les terroirs

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Inadéquation entre les offres de formations et les besoins du marché de l'emploi
- ◆ Forte proportion de jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation.
- ◆ Insuffisance des opportunités économiques
- ◆ Secteur informel dominant
- ◆ Absence des bases de données pour identifier les jeunes qualifiés
- ◆ Chômage des jeunes diplômés.
- ◆ Emplois précaires
- ◆ Chômage élevé des jeunes
- ◆ Inadéquation formation-emploi
- ◆ Accès limité aux financements
- ◆ Faible insertion professionnelle
- ◆ Inégalités d'accès (genre, zones rurales).
- ◆ Faible taux de remboursement des prêts par les bénéficiaires
- ◆ Manque d'expérience qui rend difficile l'accès aux premiers emplois

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Augmenter considérablement le nombre de jeunes disposant des compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi et à l'entrepreneuriat
- ◆ Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes (incubateurs locaux)
- ◆ Développer des filières porteuses (digital, agro-industrie)
- ◆ Formaliser progressivement l'informel
- ◆ Favoriser une synergie d'action entre des structures destinées à l'accompagnement des jeunes
- ◆ Renforcer la formation professionnelle adaptée au marché
- ◆ Promouvoir l'entrepreneuriat et l'accès au financement
- ◆ Améliorer les partenariats avec le secteur privé
- ◆ Favoriser l'inclusion des jeunes et des femmes.
- ◆ Développer le plaidoyer pour la fréquentation des écoles professionnelles
- ◆ Ouvrir d'avantage la formation des apprentis du non formel aux écoles de formation professionnelle

Conclusion partielle

Les projets et programmes sur l'emploi et l'employabilité sont multiples et sans aucune coordination. Les résultats sont loin d'être satisfaisants et le chômage des jeunes diplômés et sans diplôme prend des proportions inquiétantes.

Que faut-il faire ? Comment adresser la question ? Des changements importants doivent s'opérer et les solutions classiques doivent laisser la place à des solutions innovantes inspirées entre autres par la politique des travaux à haute intensité de main d'œuvre

6.14. Analyse de la bonne gouvernance des ressources naturelles

La bonne gouvernance des ressources naturelles est essentielle pour garantir un développement durable, prévenir les conflits et protéger les moyens de subsistance des populations.

Ces dernières années, le sentiment le plus partagé est que nos ressources naturelles ne profitent pas aux sénégalais, autant qu'on l'aurait souhaité.

Les citoyens tirent sur la sonnette d'alarme

pour plus de patriotisme et d'esprit de souverainisme dans la gouvernance des ressources naturelles qui doivent profiter au pays dans sa globalité, mais également aux zones où elles sont exploitées.

Des moyens importants doivent être mobilisés pour restaurer les zones dégradées sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, nous ne devons pas renoncer à la renégociation des contrats sur les ressources naturelles, si cela s'avère nécessaire pour l'intérêt du pays et du peuple.

Progrès enregistrés :

- ◆ Existence de conventions locales (communauté, société civile, etc.)
- ◆ Les compétences transférées aux collectivités locales
- ◆ Article 25 de la constitution (les RN appartiennent au peuple)
- ◆ Existence de la norme ITTE au Sénégal
- ◆ Loi sur le contenu local et bénéficiaire effectif
- ◆ Existence du code de l'environnement, du code forestier, du code de la pêche, du code minier
- ◆ Obtention d'un score « satisfaisant » à l'ITIE.
- ◆ Adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).
- ◆ Publication de contrats miniers et pétroliers et gaziers
- ◆ Renforcement du débat public sur les ressources naturelles.
- ◆ Volonté politique de renégocier les contrats
- ◆ Existence de cadres juridiques et politiques pour la gestion des ressources naturelles
- ◆ Mise en place de stratégies environnementales, initiatives de gestion durable (foresterie, eau, mines)
- ◆ Implication des collectivités territoriales et communautés
- ◆ Intégration de la dimension environnement, changement climatique dans les documents de planification territoriale
- ◆ Existence de financements dédiés à la préservation de l'environnement et les ressources naturelle (FEM, FVC,)
- ◆ Projets et programmes de lutte contre la désertification et le changement climatique
- ◆ Agence Nationale de Régénération de la Grande Muraille Verte (ANRGMV)

Bonnes pratiques :

- ◆ Les ONG sont très actives dans le secteur des ressources naturelles et mènent diverses activités : formation, reboisement, sensibilisation, plaidoyer, veille, alerte, mise en défens, exploitation et valorisation des produits de cueillette

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Déforestation
- ◆ Feux de brousses
- ◆ Pollution.
- ◆ Appauvrissement et surexploitation des écosystèmes.
- ◆ Exploitation clandestine.
- ◆ Manque de moyens de lutte des services des eaux et forêts
- ◆ Exploitation abusive des forêts
- ◆ Effets du changement climatique
- ◆ Braconnage clandestin
- ◆ Les communautés de Bargny ne sa-

vent pas quand la centrale de charbon sera réellement arrêtée

- ◆ Non-respect des dispositifs du code de l'environnement
- ◆ Non-respect des procédures d'acquisition et d'exploitation des carrières
- ◆ Exploitation non durable des ressources
- ◆ Faible application des lois
- ◆ Dégradation des écosystèmes
- ◆ Conflits autour des ressources
- ◆ Capacités limitées de contrôle et de suivi

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- ◆ Augmenter les programmes de reboisement
- ◆ Faire l'audit citoyen des projets de transition énergétique.
- ◆ Publier en ligne des contrats pétroliers
- ◆ Veiller à ce que les collectivités territoriales exigent que les projets avant d'être exécutés fassent l'objet d'études environnementales et sociales
- ◆ Renforcer l'application des réglementations, des lois
- ◆ Promouvoir la gestion durable et participative
- ◆ Renforcer les capacités de contrôle
- ◆ Impliquer les communautés locales
- ◆ Améliorer la transparence et la redevabilité
- ◆ Intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des ressources

Conclusion partielle

La souveraineté économique ne sera assurée que si nous saurons exploiter nos ressources naturelles avec patriotisme et dans le cadre de l'intérêt national.

Nous devons protéger et préserver nos ressources naturelles, en faisant l'option de passer à une phase d'industrialisation en utilisant nos matières premières pour plus de valeur ajoutée. Chacun doit s'y mettre à sa manière, suivant ses moyens.

6.15. Analyse de la gouvernance foncière

La réforme foncière conditionne la paix, l'investissement agricole et la réduction de la pauvreté.

La réforme foncière est un enjeu stratégique pour prévenir les conflits, soutenir le développement économique et garantir l'équité sociale et territoriale.

Progrès enregistrés :

- ◆ Existence de la loi sur le domaine de l'Etat et national
- ◆ Modernisation et digitalisation
- ◆ Projets d'harmonisation du cadastre rural (PROCA-SEF, SEN SUF).
- ◆ Loi sur le domaine national 1964
- ◆ Titrisation progressive des terres urbaines

Bonnes pratiques :

- ◆ Les organisations de la société civile ont joué un grand rôle dans la sécurisation des terres agricoles et globalement dans la gouvernance foncière à travers des activités de titrisation, de formation, de sensibilisation, de plaidoyer, de production et de diffusion d'instruments de gouvernance, de dotation de registres fonciers
- ◆ Les organisations de la société civile ont appuyé l'élaboration de plans d'occupation et d'affectation des sols dans les communes, de même que la délimitation et la matérialisation de parcours de bétail, de forêts communautaires, la réalisation de lotissements

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Urbanisation rapide
- ◆ Augmentation des investissements agro industriels
- ◆ Conflits d'usage (ex: centrales solaires empiétant sur les terres agricoles)
- ◆ Multiplication des conflits fonciers
- ◆ Insécurité foncière rurale/urbaine
- ◆ Spéculation foncière
- ◆ Accaparement des terres
- ◆ Accès limité des femmes/jeunes à la terre
- ◆ Arrêt du processus de réflexion et de consultation nationales sur la réforme foncière
- ◆ Insuffisance des plans d'occupation et d'affectation des sols
- ◆ Déficit de la sécurisation foncière
- ◆ Faible application des textes
- ◆ Pression sur les terres (agriculture, urbanisation, mines).

Propositions de solutions ou recommandations :

- ◆ Veiller à ce que les agriculteurs, particulièrement les femmes, aient un accès égal et sécurisé aux terres

- ◆ Réviser la loi sur le domaine national
- ◆ Développer des mécanismes prévention/résolution conflits
- ◆ Promouvoir l'accès équitable à la terre

- ◆ Sécuriser les terres des exploitations familiales
- ◆ Protéger les terres agricoles
- ◆ Vulgariser les processus d'acquisition des terres
- ◆ Accélérer les réformes foncières
- ◆ Promouvoir l'équité (genre, jeunes)

- ◆ Simplifier les procédures administratives
- ◆ Renforcer la transparence et la gouvernance foncière
- ◆ Impliquer les communautés dans la gestion des terres

Conclusion partielle

Nous devons veiller à ne pas brader le foncier national. La génération future risque de se retrouver dans une situation difficile si nos terres passent aux mains des grands investisseurs nationaux et étrangers.

Les OSC doivent informer, sensibiliser, former, faire le plaidoyer pour que les élus se soucient davantage aux générations futures et aux réserves foncières sur lesquelles on peut réaliser l'équité territoriale

6.16. Analyse du financement du développement durable

Le financement est un levier clé pour la mise en œuvre des ODD, nécessitant une approche diversifiée, durable et inclusive.

Dans ce contexte de crise de la dette et de rareté des ressources, le financement domestique est la clé de la souveraineté économique.

Par ailleurs, autant l'Etat et ses démembrements ont besoin de ressources financières pour des actions régaliennes et de développement, autant les ONG doivent pouvoir accéder à des ressources internes (budget Etat) et des ressources extérieures pour poursuivre leurs missions de souteneurs de l'Etat dans le cadre d'une approche communautaire et de proximité.

Progrès enregistrés

- ◆ Mobilisation de partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, PNUD, UE, BAD, PAM, BOAD, BID, FIDA, coopération bilatérale, ONG, etc.).
- ◆ Budget national
- ◆ Aide Publique au Développement
- ◆ Partenariat Public Privé
- ◆ Obligations vertes pilotes
- ◆ Existence d'organisations accréditées aux Fonds climat
- ◆ Alignement budgétaire sur les ODD.
- ◆ Finance climatique.
- ◆ Appui financier de l'Etat aux collectivités territoriales
- ◆ Mise en œuvre de programmes financés par l'Etat et les partenaires
- ◆ Initiatives de mobilisation de ressources endogènes.

Bonnes pratiques

- ◆ Des ONG comme Enda Energie ont beaucoup contribué au renforcement des capacités des acteurs de la société civile en vue de pouvoir accéder à la finance climatique
- ◆ Des ONG ont mobilisé des financements importants à travers divers canaux pour contribuer à la mise en œuvre des ODD à travers des projets et programmes

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ Dépendance forte à l'aide extérieure.
- ◆ Gap de financement ODD : 5-7 milliards \$/an
- ◆ Endettement croissant
- ◆ Mobilisation fiscale faible
- ◆ La réticence des pays pollueurs.
- ◆ Dépendance aux financements exté-

rieurs

- ◆ Faibles ressources internes
- ◆ Accès limité au financement pour les acteurs locaux
- ◆ Insuffisance de coordination et d'efficacité dans l'allocation des ressources
- ◆ Manque de financements innovants
- ◆ Absence de cadre juridique et politique pour les fonds RSE

Propositions de solutions ou recommandations

- ◆ Améliorer la mobilisation des ressources nationales pour renforcer les capacités de collecte de l'impôt et encourager l'investissement vers les zones défavorisées.
- ◆ Renforcer la coordination, le financement et le suivi des engagements
- ◆ Améliorer le partenariat entre Etat, Société civile et partenaires techniques
- ◆ Elargir l'assiette fiscale (digital, informel)
- ◆ Promouvoir des obligations vertes/sociales massives
- ◆ Recourir à la finance climat internationale
- ◆ Renforcer les capacités sur la formulation de projets éligibles au fonds vert climat
- ◆ Renforcer la mobilisation des ressources endogènes
- ◆ Mettre en place un cadre juridique et politique pour la mobilisation plus efficace de fonds RSE
- ◆ Diversifier les sources de financement (innovants, PPP)
- ◆ Améliorer la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources
- ◆ Renforcer les capacités des acteurs locaux
- ◆ Promouvoir l'investissement privé

Conclusion partielle

Le financement du développement durable ne doit pas trop dépendre des ressources extérieures. De nouvelles niches de ressources internes sont à explorer pour assurer une certaine indépendance financière qui peut aider dans le cadre des négociations avec les partenaires au développement.

Le financement du développement durable est l'affaire de tous, mais les fonds mobilisés doivent être gérés dans la transparence et dans un souci de redevabilité

6.17. Analyse du syndicalisme national et des revendications syndicales par les autorités publiques et le patronat

Le syndicalisme joue un rôle essentiel dans la stabilité sociale et l'amélioration des conditions de travail, mais nécessite un dialogue renforcé pour plus d'efficacité.

Les revendications syndicales butent sur la récession économique nationale et la crise de la dette, ce qui favorise les grèves et les soulèvements des travailleurs. Il y a lieu d'aller vers des négociations Etat-syndicats responsables, raisonnables et fondés sur les droits humains et le respect du code du travail et des conventions internationales sur le travail.

Progrès enregistrés :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">◆ Cadres de dialogue social existants (Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), Conseil Consultatif National du Travail et de la Sécurité Sociale, Comités Nationaux de Dialogue Social Sectoriels, Monitoring et les Comités de Suivi des Accords)◆ Dialogue social institutionnalisé◆ Reconnaissance constitutionnelle des libertés syndicales. | <ul style="list-style-type: none">◆ Dialogue social régulier État–syndicats–patronat.◆ Négociations salariales.◆ Concertations sectorielles.◆ Pactes de stabilité sociale◆ Mise en place d'instances de concertation (négociations collectives, comités)◆ Signature d'accords sociaux dans certains secteurs◆ Implication des syndicats dans les politiques publiques liées au travail |
|--|--|

Limites, faiblesses, contraintes, défis persistants :

- ◆ L'action syndicale et le dialogue social se concentrent essentiellement sur le secteur formel, laissant de côté les travailleurs précaires (notamment dans l'économie informelle, l'artisanat ou les travailleurs journaliers) qui œuvrent souvent sans protection ni garantie de sécurité sur leur lieu de travail
- ◆ Tensions du climat social parfois violentes
- ◆ Retards dans l'application de certains accords
- ◆ Dialogue social parfois irrégulier ou peu inclusif
- ◆ Retard/non-respect dans la prise en charge des revendications
- ◆ Conflits sociaux récurrents (grèves)
- ◆ Faible application de certains accords
- ◆ Capacités limitées de négociation des acteurs
- ◆ Climat de méfiance entre parties prenantes

Propositions de solutions ou recommandations :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">◆ Garantir un cadre de dialogue social inclusif au niveau local qui protège | <p>concrètement les droits et la sécurité de tous les travailleurs, en n'oubliant pas ceux qui évoluent dans la précarité ou le secteur informel</p> |
|---|--|

- ◆ Appliquer les conventions collectives
- ◆ Développer le dialogue préventif avant blocage.
- ◆ Revaloriser le système de rémunération
- ◆ Recruter dans l'éducation et la santé
- ◆ Renforcer le dialogue social permanent et inclusif

- ◆ Améliorer la mise en œuvre des accords
- ◆ Renforcer les capacités des syndicats et du patronat
- ◆ Promouvoir la médiation et la prévention des conflits
- ◆ Garantir la transparence et la redevabilité dans les négociations.

Conclusion partielle

Les syndicats jouent leur rôle dans un contexte tendu financièrement, ce qui attise les multiples conflits Etat-syndicats.

Ne devrait-on pas revisiter les normes de revendication, de négociation pour mieux s'adapter au contexte actuel de manque de ressources budgétaires ?

VII. ANALYSE DU THEME CENTRAL ET MESSAGES FORMULÉS PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

7.1. Analyse du thème central

Pour la gouvernance coordonnée, cela exige une collaboration multi-acteurs au niveau nationale internationale, local.

Pour l'innovation elle englobe de nouveau d'affaire, la finance durable et des solutions basées sur la nature capable d'accélérer l'atteinte des ODD.

Pour l'approche équitable, les populations les plus vulnérables ne doivent pas supporter les fardeaux des transitions écologiques. L'équité exige également une répartition juste des ressources et un accès universel aux services essentiels.

Pour l'action transformatrice, les politiques doivent s'attaquer aux causes profondes des inégalités et de la dégradation environnementale, plutôt de se contenter de les atténuer

L'atteinte de l'ODD 16 exige des institutions locales fortes.

Une coopération transfrontalière accrue et une justice de proximité sont indispensables pour prévenir les conflits, endiguer les trafics et consolider la cohésion sociale. La simple addition de projets sectoriels ne suffit pas. Il nous faut des réformes transformatrices qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités et de la dégradation environnementale.

Tous pour une action innovante et transformatrices des ODD en 2030

7.2. Messages formulés par la société civile

Des messages clés formulés lors des ateliers inter-régionaux décentralisés sont présentés ci-dessous.

Les ODD ne peuvent se réaliser à Dakar pour tout le Sénégal.

Chaque territoire doit devenir acteur de son propre développement durable.

La jeunesse rurale sénégalaise n'est pas un problème à gérer, mais la solution à mobiliser. Son autonomisation déterminera l'atteinte des ODD.

Le Sénégal, victime du changement climatique qu'il n'a pas créé, doit transformer la finance climat en levier d'équité territoriale, de genre et d'innovation local .

L'atteinte des ODD ne se décrète pas d'en haut. Leur réussite exige une gouvernance inclusive, transparente et redevable devant les citoyens sénégalais, premiers concernés.

Ne laisser personne de côté ne peut être garanti qu'en localisant les ODD au niveau des collectivités territoriales
Faire de la promotion et la protection des personnes handicapées et autres groupes vulnérables une priorité nationale.

Le renforcement des systèmes statistiques et la disponibilité des données inclusives demeurent indispensables pour un suivi efficace des ODD.

Une mobilisation accrue des ressources nationales et des partenaires innovants sont nécessaires pour accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

Tous pour une action innovante et transformatrices des ODD en 2030

L'eau potable pour tous : Sécuriser nos ressources, garantir l'équité territoriale ;Produire au Sénégal : Moderniser nos infrastructures pour bâtir notre souveraineté :
Co constructions : L'Etat, le secteur privé

et la société civile unis pour les ODD

L'équité comme boussole : ne laisser aucun territoire ni aucune personne de côté
Les progrès globaux masquent souvent des fossés régionaux et sociaux. Une action équitable exige une discrimination positive en faveur des zones rurales, des groupes vulnérables (handicapés, femmes, enfants, aînés.).

La coordination multi-acteurs, condition sine qua non d'un avenir durable
Aucun acteur isolé (État, société civile, secteur privé, communautés) ne peut relever seul les défis du développement (ODD).

La contribution des animaux est invisible (les animaux de trait particulièrement) alors qu'ils assurent l'accès à l'eau, l'hygiène à travers le ramassage des ordures, la réduction des charges de travail des femmes et des filles et le transport des biens et des personnes en milieu péri-urbain. Ils constituent une infrastructure essentielle dans la vie des communautés qui dépendent d'eux.

Au Sénégal, garantir un accès équitable et durable à l'eau pour les humains et les animaux, c'est renforcer la santé humaine, le bien être des équidés de trait qui transportent l'eau, et la résilience des communautés rurales.

Les animaux de travail sont essentiels pour fournir de l'eau aux communautés pour la boisson, la cuisine ou l'hygiène, pour l'agriculture et pour les autres animaux. Sans leur aide, les gens - en particulier les femmes et les filles - doivent souvent marcher pendant des heures pour aller chercher de l'eau à des sources éloignées, une tâche

difficile qui prend du temps et qui les empêche d’entreprendre des activités économiques, sociales ou éducatives.

Les investissements sur l’eau doivent être

intégrés pour les humains, les animaux de trait et la sauvegarde de l’environnement par la mise en place d’infrastructures hydrauliques adaptées, plus de ressources financières pour la santé animale.

VIII. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET DECLARATIONS

8.1. Conclusions et recommandations

La réalisation des ODD met en évidence des progrès mais révèle également des limites et des défis persistants.

D’ici 2030, il est peu probable d’atteindre les objectifs au regard des résultats au niveau des territoires.

Le contexte national et international est peu favorable pour des politiques nationales soutenues et pouvant générer des résultats satisfaisants durables, à même de booster la réalisation des ODD.

L’engagement fort des décideurs, des OSC et des communautés pour une accélération des actions ne saurait suffire. Il faut pouvoir appuyer sur les leviers accélérateurs, dont le plus important est le financement

des politiques publiques élaborées et alignées sur les ODD.

Par ailleurs, les acteurs nationaux doivent s’employer à mettre en œuvre la stratégie nationale « ne laisser personne en rade », le plan d’actions national sur les données inclusives.

Les gouvernants sont également interpellés sur la nécessité d’apurer la dette intérieure et de mieux négocier la dette extérieure dans le double souci de soulager le pouvoir d’achat des ménages et de relancer les secteurs d’activité à fort potentiel social et économique.

Il faut désormais commencer à réfléchir sur l’après 2030 avec de nouveaux paradigmes de développement durable.



Mise en page : Mme Khadidjatou Diouf SECK



CONSEIL DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT

Cité Aliou SOW, 02 Voies Liberté 6 Extension, en face UNO
BP : 4109-Dakar- SENEGAL - Téléphone : (221) 33 827 54 94
E-Mail : congad@orange.sn – Site web : <https://congad.csesn.dev.carte/>